

Défense passive et état de guerre

1928-1952

3958 W 1 - 141

Préfecture du Rhône, cabinet du préfet,
service de la Défense nationale

Répertoire méthodique détaillé établi par
Agnès de Zolt, attachée de conservation du patrimoine

ARCHIVES

INTRODUCTION

Le versement 3958 W, qui comprend 141 articles et représente seulement 1,15 mètre linéaire, provient du 2^e bureau du cabinet du préfet, les dates extrêmes courant de 1928 à 1952. Bien que la mise en place et le suivi de la défense passive aient été rigoureusement appliqués dans le Rhône, les dossiers concernant cette activité sont très lacunaires, sans doute en lien avec l'histoire mouvementée que la préfecture du Rhône a connu durant la seconde guerre mondiale. Il ne nous est donc parvenu que quelques vestiges qui forment toutefois un ensemble intéressant à la fois sur l'aspect réglementaire de la défense passive proprement dite, mais également sur les conséquences dramatiques des bombardements aériens du printemps et de l'été 1944.

Historique et attributions

La politique du service de défense passive

Le contexte international se tend au cours des années 1930. Renonçant à développer une stratégie militaire offensive, la France prend une série de mesures destinées à organiser la défense passive de son territoire. Une première loi est promulguée le 8 avril 1935¹. Elle rend obligatoire l'organisation de la défense passive sur l'ensemble du territoire français et en dessine les grandes lignes : création d'une Commission supérieure de défense passive chargée d'assister le ministre de l'Intérieur, missions des représentants de l'État dans les départements et communes, imputations des dépenses sur le budget de l'État, aménagement d'abris publics et de postes de secours, création de matériel de détection des gaz.

De nombreux décrets d'application de la loi du 8 avril 1935 sont pris jusqu'en 1938. Ils réglementent la fabrication et la vente des appareils de protection contre les périls aéro-toxiques, définissent les statuts du personnel de la défense passive et la composition des commissions de défense passive et enfin étendent les dispositions de la loi de 1935 aux colonies et aux pays sous mandat.

Le 18 mai 1935, une circulaire préfectorale rappelle qu'une « des principales mesures est l'organisation de l'extinction des lumières » et qu'une « ville éteinte serait à moitié sauvée ». Les communes seront averties par téléphone et devront mettre en œuvre les mesures prescrites.

Le 12 novembre 1935, une circulaire organise le recensement des armes à feu.

Le 23 novembre 1937, il est précisé comment acheter des masques à gaz et comment « s'effectueraient, en cas de conflit armé, la dispersion de la population civile ». Il est joint au dossier une liste mentionnant les industriels agréés pour la vente des masques.

De nouvelles dispositions sont prises, le 11 juillet 1938², avec la loi de défense nationale sur l'organisation de la nation pour le temps de guerre, qui fixe la répartition des ressources économiques et les mesures de défense passive destinées à protéger les personnes et les biens sur l'ensemble du territoire en cas de conflit armé.

Plus importante que la précédente, cette loi touche à de nombreux domaines. Tout d'abord, elle définit les conditions d'une éventuelle mobilisation des forces vives de la nation française. Elle prévoit le fonctionnement des pouvoirs publics en temps de guerre et précise la répartition des

¹ Loi relative à l'organisation des mesures de protection et de sauvegarde de la population civile du 8 avril 1935 (parution au *Journal officiel* du 8 avril 1935).

² Loi sur l'organisation générale de la nation pour le temps de guerre du 13 juillet 1938 (parution au *Journal officiel* du 13 juillet 1938) et décret-loi d'application du 12 novembre 1938 (parution au *Journal officiel* du 15 novembre 1938).

pouvoirs entre l'exécutif et le Parlement. Enfin, des mesures sont prises pour préparer l'organisation de l'économie française en temps de guerre. Dans chaque département, les préfets sont tenus de préparer puis de mettre en oeuvre ces mesures avec le concours des maires, des chefs d'entreprises, voire de la population non mobilisée.

Le contexte international accélère le rythme de la préparation de la France à la guerre. Ainsi, durant toute l'année 1938 et jusqu'à la mobilisation en 1939, les décrets d'application et les circulaires vont se succéder, rappelant et précisant sans cesse les mesures de défense passive. En 1939, plus de 35 textes relatifs à la défense passive contre les attaques aériennes paraissent au *Journal officiel*.

Le 20 février 1938, « si pour la population civile la liberté d'achat et de choix des masques a toujours existé, il n'en était pas de même pour la population civile active qui devait être dotée d'un masque filtrant [...] Cette catégorie comprend les personnes non mobilisables ou mobilisables sur place qui seraient chargées en cas de conflit d'assurer les services [...] les collectivités intéressées deviennent libres de choisir leurs fournisseurs ».

Le 26 juillet 1938, c'est le « recensement général des caves et abris. Pour cela, il faut déterminer le nombre réel d'habitants à abriter, recenser les caves et sous-sols, les espaces libres pour l'édification de tranchées-abris ».

L'article 1^{er} du décret-loi du 12 novembre 1938³ énonce que « les obligations générales ou spéciales imposées au titre de la défense passive sont applicables à Paris, dans les communes du département de la Seine, ainsi que dans toutes les localités qui seront désignés par décrets ».

Le décret du 24 février 1939⁴ précise quant à lui dans son article 1^{er} que « les prescriptions générales ou spéciales visées à l'article 10 de la loi du 11 juillet 1938 s'appliquent dans toutes les localités désignées dans les conditions fixées par le décret-loi du 12 novembre 1938, aux établissements privés et entreprises présentant un intérêt national ou public et désignés sur décision du ministère de la Défense nationale pour assurer eux-mêmes leur protection contre les attaques aériennes ».

L'évolution des missions attachées à la protection des populations contre les calamités publiques s'est traduite, au fil du temps, par une succession de concepts attachés à des réalités différentes : à la défense passive définie en 1935 et confiée au ministère de la Défense succède, en 1944, la protection civile transférée au ministère de l'Intérieur et formalisée en 1951 par la création du Service national de protection civile⁵, assorti en 1954 d'un Service national de l'alerte. La protection civile prend désormais en charge la préparation des dispositifs de prévention des risques et d'organisation des secours en temps de paix. L'ordonnance du 7 janvier 1959⁶ donne naissance à la doctrine de défense civile dans un contexte de développement d'une politique de dissuasion, en affirmant le fait « d'assurer en tout temps, en toutes circonstances et contre toutes les formes d'agression, la sécurité et l'intégrité du territoire, ainsi que la vie de la population » (article 1^{er}). Par la suite naît, en 1975, la direction de la Sécurité civile, dans le cadre de cette notion nouvelle de « sécurité civile » qui reste propre à la France, puis la direction de la Défense et de la sécurité civile (DDSC).

Enfin, deux grandes lois parachèvent l'organisation de la protection civile : tout d'abord en 1987, avec la loi d'organisation de la sécurité civile⁷, puis, en 1992, avec la départementalisation de la gestion des centres d'incendie et de secours⁸.

³ Décret relatif à la défense passive du 12 novembre 1938 (parution au *Journal officiel* du 15 novembre 1938).

⁴ Décret portant règlement d'administration publique sur les règles à adopter pour diminuer en cas d'attaques aériennes la vulnérabilité des édifices et pour assurer la protection de la population civile contre les bombardements du 24 février 1939 (parution au *Journal officiel* du 28 février 1939).

⁵ Décret n° 51-1314 du 17 novembre 1951 portant règlement d'administration publique relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'Intérieur (parution au *Journal officiel* du 18 novembre 1951).

⁶ Ordonnance n° 59-147 du 7 janvier 1959 (parution au *Journal officiel* du 10 janvier 1959).

⁷ Loi n° 87-565 du 22 juillet 1987 relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs (parution au *Journal officiel* du 23 juillet 1987).

⁸ Loi n° 92-125 du 6 février 1992 (parution au *Journal officiel* du 8 février 1992).

Les services de la défense passive dans le Rhône

Dès la mise en place des premières mesures de défense passive, la charge en est confiée au cabinet du préfet, sous l'égide du 2^e bureau, dont les attributions, au cours des années 1930, couvrent à la fois la préparation de la mobilisation nationale, les appels différés et affectations spéciales, le ravitaillement général, les transports en temps de guerre, la mobilisation industrielle, les volontaires, la dispersion, le plan sanitaire départemental et bien entendu la défense passive⁹.

Avec le début des hostilités, la défense passive devient l'unique mission de ce 2^e bureau du cabinet du préfet, qui prend alors le nom de « service de la Défense nationale », en charge de la défense nationale et de l'état de guerre. Le directeur de cabinet, Paul Quilichini, en est nommé directeur départemental.

Le service se voit divisé en deux sections et trois services annexes : la section A traite notamment du contrôle de la répartition des masques, de l'emploi des crédits de personnel et de fonctionnement des services de défense passive, de la tenue à jour du plan d'extinction et d'alerte, et enfin de l'éloignement. La section B s'occupe des convocations aux commissions de défense passive, de l'emploi des crédits de travaux et de matériel, abris et tranchées, ainsi que des affectations spéciales. Vient ensuite le service du personnel de défense passive, qui gère notamment les recrutements, la constitution des dossiers et la signature des actes d'engagement. Le service des établissements désignés contrôle pour l'essentiel la préparation de la défense passive desdits établissements, désignés pour assurer eux-mêmes leur protection contre les attaques aériennes. Enfin, le service des abris-refuges coordonne et incite à l'aménagement de ces abris dans les communes désignées du département du Rhône.

Parallèlement, le cabinet du préfet semble avoir également assuré la gestion des affaires spécifiquement liées à l'état de guerre, notamment les problèmes de prisonniers de guerre, de ravitaillement ou encore de communes sinistrées.

En mai 1940, l'agglomération lyonnaise est divisée en 16 secteurs¹⁰, à la tête de chacun desquels est nommé un chef de secteur, placé lui-même sous le commandement du chef du service des secteurs. La division en 16 secteurs correspondait à la juridiction des commissariats de police. Dans chaque secteur, le chef de secteur était assisté de chefs de groupes, de chefs d'îlots et de gardiens d'îlots, ces derniers ayant pour fonction essentielle de faire respecter les différentes consignes de défense passive, notamment en matière de camouflage des lumières et d'accès aux abris. Ce personnel était uniquement du personnel engagé volontaire, et non requis, payé par vacations horaires sur les crédits du ministère de l'Intérieur, affectés à cet effet.

Dans le courant des années 1942-1943¹¹, une direction départementale de la Défense passive est créée, avec une reprise complète des attributions du 2^e bureau du cabinet du préfet. Divisée en trois types d'activités, cette direction départementale se compose de services administratifs¹² et de services d'intervention¹³. Seule nouveauté, le service « Z », mis en place en 1944, était chargé de la répartition, du stockage et de la distribution des masques à gaz du département et de la région, ainsi que de leur vérification et réparation.

⁹ Source : *Indicateurs lyonnais Henry* (années 1936 et 1939).

¹⁰ Bourse – Bellecour (n°1), Brotteaux (n°2), Croix-Rousse (n°3), Etats-Unis (n°4), Grange-Blanche (n°5), Guillotière (n°6), Hôtel de ville (n°7), Jean Macé (n°8), Oullins (n°9), Part-Dieu (n°10), Perrache (n°11), Saint-Fons (n°12), Saint-Just (n°13), Vaise (n°14), Villeurbanne – Charpenne (n°15) et Villeurbanne ville (n°16), auxquels s'adjoindront par la suite les secteurs de Givors-Grigny et de la Mulatière, puis à compter du 1^{er} juin 1944, ceux de Caluire, Saint-Rambert, Sainte-Foy, Vaulx-en-Velin, Bron, Vénissieux, Pierre-Bénite, Tassin, Ecully et Francheville.

¹¹ Date incertaine compte tenu de l'absence d'annuaires administratifs pour ces années.

¹² Services composés du secrétariat, du service du personnel, du service des abris-refuges et du service de la comptabilité.

¹³ Services organisés par le corps des sapeurs-pompiers, la voirie municipale, les services sanitaires et le service des secteurs.

Situé au siège de la direction départementale, 84 rue d'Anvers, la gestion de ce service était assurée par un inspecteur régional Z2, deux inspecteurs départementaux Z1 et un chef d'atelier¹⁴.

Le 1^{er} juin 1944, une direction urbaine de Défense passive pour l'agglomération lyonnaise est constituée, à la demande du Maire de Lyon. Le poste de commandement de cette direction est installé à la mairie centrale et assuré par un directeur urbain, qui reçoit du directeur départemental toutes les consignes nécessaires. Toutefois, il assume l'entière responsabilité des services d'intervention départementaux, tels que la police, l'incendie, la sécurité, le sanitaire et la détection. Ces secteurs étaient mis à disposition et placés sous ses ordres en cas d'alerte et de bombardements de Lyon.

Le seul changement opéré par la création de cette direction urbaine résida dans le dédoublement de certains secteurs, dont le champ d'action était devenu trop étendu par rapport aux risques d'une période particulièrement critique et donc à la nomination d'un personnel de commandement pour chacun d'eux, ainsi que le recrutement de personnel supplémentaire, chefs et gardiens d'îlots.

Au sortir de la guerre, la direction départementale de la Défense passive perdure, avec des attributions plus restreintes, concentrées essentiellement sur la protection de la population civile contre les attaques aériennes et le maintien d'un plan d'extinction et d'alerte.

En 1948, la défense passive connaît de nouvelles et larges modifications, en se voyant davantage assimilée à la protection civile. Elle va dès lors être assurée par le 3^e bureau de la 4^e division de la préfecture, en charge notamment de la reconstruction.

Autres participants à la défense passive

Établissements et communes désignés

L'« *instruction pratique du 25 novembre 1931 sur la défense passive contre les attaques aériennes*¹⁵ » prescrit le classement en 1^{ère} catégorie des établissements importants et notamment ceux qui, par leur organisation ou les conditions spéciales de leur fonctionnement, ne peuvent être rattachés à aucune organisation urbaine.

Le classement s'opère par arrêté préfectoral, la décision impliquant dès lors la réalisation par l'entreprise d'un ensemble de dispositions de protection et l'élaboration de consignes applicables en cas d'attaques aériennes (alertes).

Chaque établissement désigné devait constituer des équipes pour sa défense passive, en faisant appel à un certain nombre de membres de son personnel. Ces employés étaient soumis à un examen médical, afin d'être déclarés aptes à remplir leurs fonctions et se voir ainsi agréés par l'administration.

Le département du Rhône comptait au plus fort de la guerre près de 500 établissements désignés, dont près des deux tiers avaient aménagé abris et tranchées pour leur personnel, souvent à leurs frais. Tous avaient produit un plan approuvé de défense passive, plan comportant en particulier des équipes Incendie, Sanitaire, de Police des abris et de Désinfection.

Quant aux communes désignées, elles étaient tenues d'établir un plan de défense passive pour l'aménagement de tranchées-abris, dans les immeubles particuliers ou dans les groupes scolaires.

D'autre part, les maires de toutes les communes du Rhône avaient reçu une série d'instructions utiles à la constitution d'équipes volantes de défense passive pour la protection des récoltes contre les bombes incendiaires.

Déblaiement

¹⁴ Atelier sis au 93, route de Vienne.

¹⁵ Annulée et remplacée par l'instruction du 26 juin 1939.

Le service du déblaiement avait été confié à l'ingénieur en chef de la ville de Lyon, qui, après constitution d'équipes, devait apporter son concours au déblaiement et à l'étalement des immeubles endommagés. Le dispositif d'intervention pour le déblaiement et le sauvetage en cas de bombardement aérien faisait également appel aux divers entrepreneurs de l'agglomération lyonnaise. Ces entrepreneurs fournissaient notamment des équipes de travailleurs encadrés et munis de l'outillage léger nécessaire. Ces ouvriers, groupés en trois vagues d'intervention successives, avaient reçu pour consigne de se rendre aux points de ralliement fixés (entreprises pilotes) après l'émission du signal d'alerte-menace par les sirènes, de façon à être en mesure d'intervenir dans un délai précis¹⁶ après le signal.

Le troisième groupe de la seconde vague était plus particulièrement composé de spécialistes pouvant exécuter les démolitions dangereuses et les étampages importants, se présentant fréquemment après un bombardement.

Sapeurs-pompiers

Le service d'Incendie était dirigé par le commandant du corps des sapeurs-pompiers de la ville de Lyon.

Le service d'incendie de l'agglomération lyonnaise assurait la protection des communes de Lyon, Villeurbanne, Vaulx-en-Velin, Bron, Vénissieux, Saint-Fons, Oullins, Pierre-Bénite, La Mulatière, Sainte-Foy-lès-Lyon, Caluire-et-Cuire et Saint-Rambert-l'Île Barbe. De plus, des secours étaient fournis dans les communes dites abonnées, situées dans une périphérie plus éloignée, comme Irigny, Crépieux-la-Pape, Rillieux, Sathonay-Camp, Écully, Saint-Genis-Laval, Grézieu-la-Varenne, Thurins, Saint-Priest, Rochetaillée, Charbonnières, Fleurieux-sur-l'Arbresle, Craponne ou encore Saint-Genis-les-Ollières. L'ensemble de ces communes atteignait une superficie de 22 000 hectares, pour une population de 775 000 habitants.

Le personnel était constitué des sapeurs-pompiers professionnels, formant le corps des sapeurs-pompiers de la ville de Lyon, ainsi que par de jeunes gens démobilisés, issus des Chantiers de jeunesse ou du service du travail obligatoire.

En dehors des alertes aériennes, seuls les sapeurs-pompiers professionnels assuraient le fonctionnement du service et les interventions. En revanche, en cas d'alerte aérienne, une partie du personnel professionnel partait dans les postes, afin d'encadrer et renforcer les jeunes des Chantiers de jeunesse. Les jeunes démobilisés rejoignaient quant à eux le quartier central d'incendie, où ils étaient amalgamés aux sapeurs-pompiers professionnels. Lors des bombardements aériens, un officier de reconnaissance se rendait sur les lieux sinistrés, établissait la carte des destructions et organisait l'arrivée des premiers secours.

Service sanitaire

L'inspecteur de la Santé assurait la direction des services sanitaires de Défense passive pour l'ensemble du département du Rhône. Il était assisté dans cette charge par un adjoint, ayant le titre d'inspecteur adjoint de la Santé. Le dispositif comprenait 16 postes de secours répartis dans l'agglomération lyonnaise, ainsi que dans les communes de Givors, Tarare et Villefranche-sur-Saône, et un élément de brancardage et de transport, représenté par des équipes volantes et des voitures automobiles, aidées en cas de sinistre par la Croix-Rouge et la Compagnie des omnibus et tramways lyonnais.

Chacun des postes de secours était équipé d'une installation de désintoxication (8 pommes de douches par poste en moyenne). Par ailleurs, la désinfection des vêtements s'effectuait dans une usine spécifique, appartenant à la ville de Lyon, ainsi que dans les étuves de désinfection des hôpitaux des Hospices civils de Lyon.

¹⁶ La première vague, dans l'heure qui suivait le signal ; la seconde vague, dans les 8 heures après le signal et la troisième vague, dans les 16 heures après le signal.

Chaque poste de secours avait à sa tête un médecin-chef assisté d'un ou plusieurs médecins, d'un pharmacien, d'infirmières, de chefs de postes, d'auxiliaires et de brancardiers. Seuls les pansements et les soins de première urgence y étaient pratiqués, ainsi que les procédés de réanimation des asphyxiés.

L'hospitalisation des blessés s'effectuait selon un plan établi par le directeur régional de la Santé et de l'Assistance, qui prévoyait en particulier un premier poste répartiteur à Grange-Blanche pour la rive gauche du Rhône et un second poste répartiteur, assuré par le poste de commandement des services sanitaires de la Défense passive¹⁷ pour la rive droite.

Classement

Il n'existe pas pour les archives de la période contemporaine de cadre de classement spécifique. Le sujet de la défense passive ayant été jusqu'à présent relativement peu abordé, il était en outre difficile de s'inspirer de travaux antérieurs. Le plan adopté est donc essentiellement fondé sur l'analyse des fonctions, des attributions et des actions exercées par ce bureau consacré à la défense passive.

Pour avoir une vue d'ensemble du plan de classement, le sommaire (pages 21 et 22) se révélera utile. D'autre part, on trouvera en fin d'ouvrage le tableau méthodique des noms de lieux, celui des mots-matières et l'index alphabétique.

Au cours du classement, seuls quelques papiers de corbeille et doublons ont été éliminés.

Intérêt du fonds

Malgré son faible volume, ce fonds n'en demeure pas moins une source originale, apportant un éclairage neuf sur la guerre. Il livre effectivement les principales clés de la réglementation et de l'organisation locale de la défense passive, à la fois sous son aspect théorique (plan de défense), mais également pratique (personnel, locaux, secours...).

Les chercheurs pourront par ailleurs trouver sous le thème « bombardements aériens » des dossiers très détaillés pour chacun des bombardements subis par Lyon et son agglomération, plus particulièrement au cours de l'année 1944.

Enfin, les dossiers « état de guerre » abordent le thème de la guerre sous un angle différent de celui de la défense passive. Leur présence au milieu de ce fonds semble relever davantage de la compétence du cabinet du préfet, qui outre ses prérogatives en matière de défense passive, gérait également les problèmes de prisonniers de guerre, de ravitaillement ou encore de main d'œuvre.

Communicabilité

A la suite d'un arrêté conjoint du ministre de l'Intérieur et du ministre de la Culture et de la Communication en date du 29 avril 2002¹⁸, la consultation des fonds d'archives publiques concernant la seconde guerre mondiale a été ouverte par une dérogation générale aux délais usuels de communicabilité.

Par conséquent, le versement 3958 W peut être librement consulté.

¹⁷ Au 64, quai Jules Courmont.

¹⁸ Arrêté interministériel n° 159 du 29 avril 2002 (parution au *Journal officiel* du 3 mai 2002).

BIBLIOGRAPHIE

A.B.C. de la défense passive : Français, pour votre sauvegarde, consultez cette brochure... de la défense passive, Paris, éditions Publicité et Propagande, 1939.

Aide-mémoire pour la préparation de la défense passive dans les établissements désignés pour assurer eux-mêmes leur protection contre les attaques aériennes, Paris, Imprimerie nationale, 1939.

Patrick DALMAS, *Histoire des sapeurs-pompiers français*, n°3116, Presses universitaires de France, collection Que sais-je ?, 1998.

Général DAUDIN, *Notice provisoire relative à la réalisation en temps de guerre des installations de mise à l'abri de la population*, Paris, Imprimerie nationale, 1940.

« Défense passive : feu et sécurité », dans *Gaz de combat*, Paris, Baillières, 1935.

Docteur GENAUD, *Le chef d'îlot et le "bombardé aérien" : manuel de défense passive...*, Issy-les-Moulineaux, 1940.

Charles GIBRIN, *10 causeries radiodiffusées sur la protection familiale contre les bombardements et le souffle*, Paris, Lavauzelle, 1943.

Louis GONDRET et Maxime ROUX, *Le livre d'or de la défense passive de la Ville de Marseille*, Marseille, éditions Leconte, 1956.

Instruction pratique sur la défense passive, Paris, Imprimerie Nationale, 1939-1940.

Instruction pratique sur la défense passive contre les attaques aériennes, Paris, Imprimerie nationale, 1939.

Législation de la défense passive : principaux textes (juillet 1938-juillet 1939), Paris, Imprimerie Lahure, 1939.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE DE LA GUERRE. DIRECTION DE LA DÉFENSE PASSIVE, *Instruction provisoire sur la lutte passive : les incendies provoqués par les bombardements aériens*, Paris, Imprimerie nationale, 1938.

MINISTÈRE DE L'INFORMATION, *Tous sur le Front. 1940-1941 : Histoire officielle du rôle joué par la Défense passive d'Angleterre*, Londres, His Majesty's Stationery Office, 1944.

Notice sur le camouflage de nuit des installations industrielles, Paris, Imprimerie nationale, 1938.

La sirène : organisation de la défense passive de l'agglomération lyonnaise, 1937-1939.

SOURCES COMPLEMENTAIRES

Archives départementales du Rhône

Série M. Administration et économie (1800-1940).

- 1 M Administration générale du département

1 M 161.

Guerre de 1939-1945.- Organisation, comptabilité, personnel (1938-1940). Circulation, zone intérieure et des armées, visas d'étrangers, autorisations de sortie du territoire (1939-1940). Défense passive (1939-1940). Maintien de l'ordre, manifestations, tracts, protection des points sensibles (1937-1940).

- 4 M Police

4 M 644.

Circulation en temps de guerre, exercices de défense passive, surveillance des étrangers, liste d'espions (1939-1940).

Série R. Affaires militaires, organismes de temps de guerre (1800-1940).

R 1681.

Domages de guerre (1919-1921). Mobilisation et défense passive (1936-1939). Affaires diverses (1815-1940).

R 1706.

Mise en œuvre de la mobilisation et des mesures de défense passive (1939).

R 1707.

Préparation de la mobilisation et de la mise en œuvre des mesures de défense passive (1939).

R 1708.

Mobilisation et défense passive.- Presse, publications et information du public, contrôle et demandes d'insertion dans la presse (1939).

R 1710.

Défense passive.- Autorisations de construire transmises par la mairie de Lyon, examen par la commission départementale de la Défense passive (1938-1939).

R 1711.

Bureau de défense passive, organisation [avant 1938].

Série S. Travaux publics et transports (1800-1940).

S 3842.

Service spécial du Rhône et de la Saône.- Période de guerre, défense passive (1936-1947).

Série T. Enseignement général, affaires culturelles, sports (1800-1940).

- 1 T Écoles techniques de La Martinière.

1 T 2203.

Défense passive de l'établissement (1939-1944).

Série U. Justice.

- 3 Up Cour d'appel (parquet général).

3 Up 54.

Défense passive (1939-juin 1940).

3 Up 56

Organisation de la nation en temps de guerre : décrets (1930-août 1939).

Série W. Archives contemporaines postérieures à 1940.

Cabinet du préfet du Rhône

- 283 W Archives du commissariat régional de la République à la Libération.

283 W 107.

Copies de lettres et de télégrammes interceptés, transcriptions de conversations téléphoniques (classement thématique d'origine), dont certaines sur la défense passive (1944-1945).

Cabinet du préfet de région

- 182 W Archives du préfet régional de Lyon durant la seconde guerre mondiale.

182 W 5.

Conférences interrégionales.- Dossiers de préparation des conférences interrégionales portant sur de multiples sujets, dont la défense passive (1940-1943).

182 W 57.

Dossier d'Antoine Cappelli, chef du service comptabilité de la défense passive, victime d'une mesure administrative à la suite de la loi sur les sociétés secrètes (1941).

182 W 66.

Défense passive, réglementation et organisation (1939-1940).

182 W 262.

Dossiers d'affaires, classés par ordre d'affaires (1943-1944).

n°19 : essais de sirènes.

n°96 : mesures d'obscurcissement (défense passive).

n°100 : mesures de défense passive.

n°106 : défense passive.

182 W 263.

Dossiers d'affaires, classés par ordre d'affaires (1943-1944).

n°157 : alerte du 13 juillet 1943.

n°165 : consignes d'extinction de baguettes lumineuses lancées par l'aviation anglaise.

n°187 : remplacement d'ampoules électriques à Saint-Rambert-l'Île Barbe en contravention aux consignes d'obscurcissement.

n°191 : infractions aux consignes d'obscurcissement.
n°193 : éclairage de la rive du Rhône au Palais de la Foire.

182 W 264.

Dossiers d'affaires, classés par ordre d'affaires (1943-1944).
N°216 : renseignements sur l'organisation de la défense passive.
N°228 et 229 : défense passive, conduite à suivre en cas de combats.
N°291 : hôpital de Grange-Blanche, défense passive.

182 W 265.

Dossiers d'affaires, classés par ordre d'affaires (1943-1944).
n°460 : réseau d'alarme.

Préfecture, 1^{ère} division, 1^{er} bureau (police générale)

- 45 W Police et camps d'internement dans le Rhône durant la seconde guerre mondiale.

45 W 79.

Défense passive.- Plan d'alerte de la défense passive, contrôle : rapports de police, correspondance (1941). Personnes n'ayant pas rendu leur masque à gaz, recherche : notes, correspondance (1941). Occultation des lumières, application : télégrammes officiels, circulaires (1943).

Direction régionale au recrutement et à la formation Rhône-Alpes

- 3857 W Commissariats de police et autres services de police indéterminés.

3857 W 59.

Défense passive (1919-1938).

Direction régionale du ministère de l'industrie et du commerce

- 130 W Archives des services régionaux du ministère de la Production industrielle (circonscription de Lyon)

130 W 111 n.98.

Emploi de la main d'œuvre des entreprises touchées par les restrictions d'énergie.- Exécution de travaux exceptionnels, réglementation et instruction des demandes (1944).

Enseignement

- 3919 W Archives du lycée du Parc (1939-1968) (en cours de classement).

Parc T 49

Défense passive contre les bombardements aériens, consignes : coupure de presse, sommaires d'une conférence du ministère de la Défense nationale, plans des abris refuges souterrains du lycée (1939).

T 175/375

Masques à gaz (1939-1941)

T 175/173

Distribution : états des élèves possédant ou non un masque, certificats d'inscription, certificats d'assiduité, certificats de réception et d'engagement à restitution de masque à gaz (1939).

T 375

Restitution : listes des élèves et du personnel, correspondance (1941).

Archives municipales de Lyon

Série W. Archives contemporaines postérieures à 1940.

927 Wp 30 ; 963 Wp 736 ; 966 Wp 55-56 ; 972 Wp 30 ; 1109 Wp 2-4 ; 1127 Wp 23-24, 26-29 ; 1129 Wp 23 ; 1186 Wp 7 ; 1187 Wp 1, 3 ; 1188 Wp 27, 32-3436, 41-43, 45-46, 52, 72-75 ; 1190 Wp 1, 26.

Défense passive, organisation.

11 Wp 4249-51, 69, 75-76, 78, 80 ; 926 Wp 99-155 ; 1109 Wp 7-8 ; 1113 Wp 3-9 ; 1127 Wp 25-30 ; 1186 Wp 5-7 ; 1187 Wp 2, 4-12 ; 1188 Wp 26, 28, 30, 32-33, 36-38, 40-44, 46-47, 49-51, 53-57, 64, 66-68, 70-72, 75-138.

Caves et abris.

1273 Wp 1-2, 22.

Service d'incendie.

160 Wp 7 ; 1273 Wp 11, 33.

Mesures de sécurité dans les théâtres, cinémas, dépôts de films et fêtes foraines.

1190 Wp 1.

Service sanitaire.

1188 Wp 32, 34-35, 42, 69, 72-74.

Service de désinfection et de déblaiement.

1188 Wp 27, 30-32, 35, 39, 69, 72-74.

Installation de sirènes d'alarme, réseaux téléphoniques, signalisation lumineuse.

1127 Wp 24 ; 1171 Wp 10, 15.

Liquidation des matériels et installations de la défense passive et restitution des abris-refuges en caves.

Archives départementales de l'Ain

Série W. Archives contemporaines postérieures à 1940.

- 180 W

180 W 324.

Défense passive

Archives départementales de l'Ardèche

Défense passive

Archives départementales de la Drôme

Série W. Archives contemporaines postérieures à 1940.

- 497 W

497 W 1-4.

Défense passive.- Instructions, demandes de fonds, états des prévisions trimestrielles à la charge de l'Etat, établissement de tranchées et d'abris (1939-1945). Commission de sécurité (1944-1958).

Archives départementales de l'Isère

Série R. Affaires militaires, organismes en temps de guerre (1800-1940).

17 R 1-21.

Défense passive.- Mise en œuvre des mesures de défense passive, protection de la population contre les gaz de combat, inventaire du matériel, personnel.

Série W. Archives contemporaines postérieures à 1940.

- 3445 W Sous-préfecture de Vienne.

3445 W 19.

Défense passive.

Archives municipales de Grenoble

Série H. Affaires militaires (1790-1940).

4 H 28-29, 37.

Défense passive.

Archives départementales de la Loire

Série J. Documents entrés par voie extraordinaire.

- 1 J. Pièces isolées et petits fonds.

1 J 607.

Défense passive.

- 14 J. Société des ateliers de construction Renou Frères.

14 J 97.

Défense passive.

- 15 J. Houillères de la Loire.

15 J 291.
Défense passive.

- 50 J. Verrerie de l'établissement thermal de Saint-Galmier.

50 J 329-333.
Défense passive.

Série W. Archives contemporaines postérieures à 1940.

Préfecture de la Loire, divisions.

2 W ; 3 W 166, 168-169 ; 7 W 3, 17 ; 91 W.
Défense passive.

Archives municipales de Saint-Étienne

Série D. Administration générale de la commune (1790-1940).

4 D 31.
Contentieux, instance pour dommages subis à la suite d'une chute dans un abri (1944).

Série H. Affaires militaires (1790-1940).

5 H 65.
Défense passive : délibérations du conseil municipal (1938-1946).

5 H 66-73.
Défense passive.- Exercices, mesures de protection, conférences de la Croix-Rouge, alertes, éclairages, consignes de sécurité dans les immeubles, listes des chefs d'immeubles, abris et tranchées, postes de guet, matériel (1939-1949).

Série W. Archives contemporaines postérieures à 1940.

3336 W 45 et 5541 W.
Défense passive et protection civile (1936-1964).

Archives départementales de la Savoie

Série R. Affaires militaires, organismes en temps de guerre (1800-1940).

323 R à 328 R.
Défense passive.- Plan général, plan de dispersion de la population, instructions ministérielles. Equipement, matériel. Réquisitions individuelles, stages d'instruction, guet civil. Conseil supérieur et personnel de la défense passive. Immeubles réquisitionnés. Visite des engagés et requis, ambulances. Bombardements. Victimes civiles. Abris, aménagement des caves, tranchées familiales, sirènes. Notes des autorités allemandes. Couvre-feu, protection des établissements classés.

Archives communales de Saint-Michel-de-Maurienne

Série 5 H Mesures d'exception et faits de guerre

5 H 12-15

Défense passive (1930-1949).

5 H 17

Abris souterrains (projet non réalisé) : plans, devis (1940).

Archives départementales de la Haute-Savoie

Série R. Affaires militaires, organismes de temps de guerre (1800-1940).

R et S. C. 15464-15468

Défense passive.- Exercices d'alerte, camouflage, abris, bombardements d'Annecy, organisation, instructions, matériel.

Série W. Archives contemporaines postérieures à 1940.

Préfecture de Haute-Savoie, divisions.

5 W 1-256.

Défense passive.- Service médical et sanitaire. Rapports avec les autorités d'occupation. Armement. Approvisionnement.

Archives nationales

Centre historique des Archives nationales (CHAN)

Série F. Versements des ministères.

F⁷. Police générale.

- Service national de la protection civile.

770120.

Art. 1. Organisation de la défense passive, puis de la protection civile (1939-1963).

Art. 38-69. Protection générale en temps de guerre, exercices d'alerte, protection sur place, réfugiés, localités désignées par la défense passive, secteurs menacés (1939-1968).

F²¹. *Beaux-Arts.*

- Spectacles et musique.

F²¹ 5172-5174.

Bâtiments et matériel, défense passive.

- Enseignement et Manufactures.

F²¹ 7465-7471.

Affaires relatives au temps de guerre, défense passive et mesures de protection.

F⁹⁰. PTT.

- Poste.

790308 :

Art. 1959. Défense passive (1923-1939).

Série AJ. Fonds divers.

- AJ¹⁶ Académie de Paris.

AJ¹⁶ 7111-7115.

Guerre de 1939-1940, défense passive.

AJ¹⁶ 7124.

Bâtiments et travaux, défense passive (1935-1945).

- AJ³⁷ Conservatoire national de musique et d'art dramatique.

AJ³⁷ 486.

Bâtiments et matériel, défense passive (1936-1945).

- AJ⁵² École nationale supérieure des Beaux-Arts

AJ⁵² 807.

Administration de l'école pendant la guerre, défense passive (1934-1940).

- 61 AJ École normale supérieure.

61 AJ 105-108.

Fonctionnement de l'école durant la seconde guerre mondiale, défense passive (1939-1944).

Série AP, archives personnelles et familiales.

- 451 AP fonds François de La Rocque.

451 AP/201-209.

Volontaires de la défense passive (1939-1940).

451 AP/231-272, 274-282.

Auxiliaires de la défense passive et artisans du devoir patriotique (1936-1946).

Centre des archives contemporaines (CAC)

*Fonds russe*¹⁹

- Ministère de l'Intérieur, direction de la sûreté.

19940496 art.4-5 ; 19940497 art.4, 7 ; 19940500 art.70-71 ; 151 et 19940501 art.5.
Organisation de la défense nationale, défense passive : textes réglementaires.

- Préfecture du Rhône.

20000414 art.39

Note d'information relative à l'organisation de l'évacuation des services de police et de la population civile de la région lyonnaise pendant la guerre (54 feuillets) (1939).

Centre des archives du monde du travail (CAMT)

- Société des forges et chantiers de la Méditerranée

2995058 2977

Ateliers de La Seyne. Défense passive, développement des abris des chantiers : correspondance, notes, documentation, plans des tableaux électriques (1935-1944).

2995058 2978

Ateliers de La Seyne. Défense passive, abris des chantiers et organisation du service incendie, des transmissions : plans (1936-1937).

2995058 2979

Défense passive : documentation, notes, correspondance (1935-1940).

Service historique de l'armée de Terre

Série N. Troisième république

- 2 N Conseil supérieur de la défense nationale (CSDN) et organismes dérivés (1897-1939).

2 N 20-25

Comité permanent de défense nationale (1936-1939).

2 N 27-263

Secrétariat général permanent de la défense nationale (1921-1946).

- 5 N Cabinet du ministre (1872-1940).

5 N 577-585

¹⁹ Fonds d'archives entreposés à l'Ecole militaire, saisis par les Allemands en 1940 et transférés à Berlin, puis emportés par les Soviétiques à Moscou en 1945, celles-ci furent par la suite regroupées, au sein des Archives centrales spéciales d'Etat de l'URSS, avec tous les documents pris à travers toute l'Europe, dans un dépôt situé au nord de Moscou, et placé sous l'autorité du NKVD puis du KGB. Par accord conclu, le 12 octobre 1992, entre les gouvernements français et russe, il a été décidé la restitution à la France de toutes ces archives.

Section de Défense nationale

- 6 N Fonds particuliers.

6 N 300-348

Service de défense nationale (1921-1940) ; défense passive.

RÉPERTOIRE

SOMMAIRE

DÉFENSE PASSIVE

LÉGISLATION ET RÉGLEMENTATION	3958 W 1-5
GÉNÉRALITÉS	3958 W 6-7
ORGANISATION GÉNÉRALE	3958 W 8-48, 132-137
PLAN DE DÉFENSE ET CONSIGNES	3958 W 8-28
Plan général de défense	3958 W 8-12
Préfecture du Rhône	3958 W 13-15
Plan de défense de l'agglomération lyonnaise	3958 W 16
Défense passive hors agglomération lyonnaise	3958 W 17-19
Défense passive hors Rhône	3958 W 20
Établissements et communes désignés	3958 W 21-25
Voirie et réseaux divers	3958 W 26-28
ORGANISATION ET IMPLANTATION DES SERVICES	3958 W 29-48
Personnel	3958 W 29-38, 132-136
Locaux	3958 W 39-42, 137
Services de secours et sanitaires	3958 W 43-48
<i>Service d'incendie</i>	<i>3958 W 43-46</i>
<i>Service sanitaire</i>	<i>3958 W 47-48</i>
FINANCEMENT ET COMPTABILITÉ	3958 W 49-53, 138-139
ÉQUIPEMENTS	3958 W 54-69, 140
Abris	3958 W 54-59, 140

Sirènes de l'agglomération urbaine	3958 W 60-63
Éclairage urbain	3958 W 64-67
Véhicules automobiles	3958 W 68-69
BOMBARDEMENTS AÉRIENS	3958 W 70-91
Réglementation et exercices d'alerte	3958 W 70-72
Bombardements sur le département du Rhône	3958 W 73-86
Bilan	3958 W 87
Reconstruction	3958 W 88-89
Bombardements en France	3958 W 90-91
AFFAIRES PARTICULIÈRES	3958 W 92, 141
DOCUMENTATION	3958 W 93-112
Généralités	3958 W 93-96
Instructions pratiques et notices	3958 W 97-112

ÉTAT DE GUERRE

Administrations	3958 W 113
Soldats mobilisés et prisonniers de guerre	3958 W 114-119
Adoption des communes sinistrées	3958 W 120-121
Enfants évacués	3958 W 122
Ravitaillement	3958 W 123-128
Main-d'œuvre	3958 W 129-130
Fabrications de guerre	3958 W 131

DÉFENSE PASSIVE

LÉGISLATION ET RÉGLEMENTATION

- 3958 W 1 Défense passive, réglementation : note, répertoire des textes législatifs, circulaires et documents de base (septembre 1942), liste des textes de bases (mars 1952). 1942-1952
- 3958 W 2 Ministère de l'Intérieur, direction générale de la sûreté nationale, direction de la défense passive et de la protection contre l'incendie, *Répertoires des principales notes, instructions et circulaires émanant de la direction de la défense passive*, 60 pages (novembre 1944) (2 exemplaires). 1944
- 3958 W 3 Circulaires, instructions, arrêtés (juin 1931-avril 1945). 1931-1945
- 3958 W 4 Journaux officiels (mars 1939-février 1950). 1939-1950
- 3958 W 5 Service départemental de défense et de secours contre l'incendie, modification à l'organisation du service, dans *Recueil des actes administratifs de la préfecture n°17 bis* (5 mai 1949). 1949

GÉNÉRALITÉS

- 3958 W 6 Participation à des commissions : compte rendu, procès-verbal de réunion, calendrier des commissions (novembre 1939, mai-octobre 1942). 1939-1942
- Concerne la commission des spécialistes sur la mise en œuvre de la défense passive et le problème de la main-d'œuvre dans le département du Rhône.
- 3958 W 7 Direction de la défense passive du ministère de la Défense nationale et de la Guerre²⁰, recherche de locaux pour une installation éventuelle à Lyon : notes (octobre 1940). 1940

²⁰

La Direction de la défense passive était installée à Lapalisse (Allier).

ORGANISATION GÉNÉRALE

PLAN DE DÉFENSE ET CONSIGNES

Plan général de défense

- 3958 W 8 Défense passive départementale, organisation : tableau, organigrammes, liste des membres de la commission départementale consultative de défense passive, note (novembre 1939).
1939
- 3958 W 9 Plan d'organisation, plan de diffusion de l'alerte par le standard téléphonique de la préfecture, annuaire, rapport, organigramme de la direction départementale de la défense passive, liste téléphonique des postes de contrôle, liste téléphonique des postes de police, note (février 1941-avril 1944).
1941-1944
- 3958 W 10 Tableaux analytiques des dispositions prises en cas de bombardement aérien par les services de la défense passive²¹ et les organisations officielles (s.d.).
s.d.
- 3958 W 11 Défense passive départementale, organisation générale après création d'une direction urbaine à Lyon le 1^{er} juin 1944 : tableau, état nominatif des chefs de secteur, note (s.d.).
s.d.
- 3958 W 12 Mise à l'abri des populations civiles, organisation : notes (décembre 1939).
1939
- Concerne les communes de Bron, Caluire-et-Cuire, Lyon, La Mulatière, Oullins, Saint-Fons, Saint-Rambert, Vénissieux et Villeurbanne.

Préfecture du Rhône

- 3958 W 13 Préfecture du Rhône, direction départementale de la défense passive, *Annuaire des services de défense passive avec leurs adresses téléphoniques*, 27 pages (mars 1940) (2 exemplaires).
1940
- 3958 W 14 Plan de défense passive à la Préfecture.- Mise en place des mesures de protection du personnel : notes de service, notes, état des personnels et services répartis dans le bâtiment de la préfecture, plan de la préfecture (novembre 1939-mai 1940) ; plans des abris, consignes générales et conduites à observer au moment des alertes (juillet 1941).
1939-1941

²¹ Défense passive du département du Rhône et défense passive urbaine de Villefranche-sur-Saône.

3958 W 15 Central téléphonique de la Préfecture, installation d'un poste téléphonique²² : rapport, extrait de procès-verbal de séance, correspondance, notes (août-septembre 1943).
1943

Plan de défense de l'agglomération lyonnaise

3958 W 16 Dispositif d'alerte et de secours : liste des localités de 1^{ère} urgence désignées par le décret du 28 mars 1939, note, correspondance (mars 1942) ; comité²³ d'assistance et d'évacuation des habitants en cas de bombardement aérien : instructions²⁴ (juillet 1944).
1942-1944

Défense passive hors agglomération lyonnaise

3958 W 17 Organisation et fonctionnement : plans de défense passive, correspondance²⁵, notes (1944).
1944

Concerne les communes de Chasse-sur-Rhône, Givors-Grigny, Vienne et Villefranche-sur-Saône.

3958 W 18 Défense passive urbaine de Tarare, organisation : état général du personnel des services, tableau, note (avril 1944).
1944

3958 W 19 Défense passive urbaine de Givors-Grigny, conduites à observer en cas d'alerte-menace et en cas de bombardement : tableau (s.d.).
s.d.

Défense passive hors Rhône

3958 W 20 Défense passive de Marseille, Saint-Étienne et du département de l'Isère, échange d'informations : rapport, notes (juillet 1941-avril 1945).
1941-1945

Établissements et communes désignés pour assurer eux-mêmes leur protection contre les attaques aériennes

3958 W 21 Réglementation.- Application du décret-loi du 12 novembre 1938 relatif à la défense passive, suggestion du préfet du Rhône au ministre de la Défense nationale : texte du décret, rapport, correspondance (novembre-décembre

²² Installation d'une ligne téléphonique permanente au domicile de monsieur Dubot, contrôleur des PTT, chargé de l'exploitation du central téléphonique de la préfecture.

²³ Comité constitué le 16 avril 1943, ayant pour mission essentielle de diriger les sinistrés vers les centres d'accueil provisoire.

²⁴ Instructions spécifiques à la mairie du 7^e arrondissement.

²⁵ Dont un courrier du chef de la défense passive local au directeur départemental de la défense passive indiquant l'absence de plan détaillé d'action immédiate pour la commune de Saint-Germain-au-Mont-d'Or (avril 1944).

1938) ; disposition générale : circulaires ministérielles et préfectorales, notices, plan de défense passive, *Instruction pratique sur la défense passive contre les attaques aériennes*²⁶, correspondance, notes, formulaire vierge (juin 1939-décembre 1942).

1938-1942

3958 W 22 Désignation : extrait d'arrêté ministériel²⁷, états, formulaire de renseignements, correspondance, notes (février 1941-mars 1945).

1941-1945

3958 W 23 Radiation : fiches de renseignements, photographie, correspondance (mai 1940).

1940

3958 W 24 Exercice budgétaire 1944, remboursement de sommes par les communes désignées : liste (s.d.).

s.d.

3958 W 25 Établissements désignés dans les localités non désignées²⁸, organisation : circulaire ministérielle²⁹, fiches de renseignements, correspondance, notes (janvier 1940-mai 1943).

1940-1943

Les fiches de renseignements concernent les communes d'Albigny, L'Arbresle, Belleville-sur-Saône, Le Bois-d'Oingt, Bourg-de-Thisy, Civrieux-d'Azergues, Collonges-au-Mont-d'Or, Cours, Cublize, Ecully, Fleurieu-sur-Saône, Gleizé, Grandris, Neuville-sur-Saône, Pomeys, Pontcharra-sur-Turdine, Rochetaillée, Sainte-Colombe-les-Vienne, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Saint-Didier-au-Mont-d'Or, Saint-Etienne-des-Oullières, Sainte-Foy-l'Argentière, Saint-Genis-Laval, Saint-Pierre-la-Palud, Saint-Rambert-l'Île-Barbe, Saint-Symphorien-sur-Coise, Tassin-la-Demi-Lune, Thisy et Vernaison.

Voirie et réseaux divers

3958 W 26 Déblaiement par les services techniques de la ville de Lyon : états, notes, correspondance (mars 1942-février 1944).

1942-1944

3958 W 27 Consignes générales et particulières pour les services techniques³⁰ de la ville de Lyon en cas d'alerte aérienne : notes de service (juillet 1943).

1943

²⁶ En date du 26 juin 1939.

²⁷ Arrêté du ministère de la défense nationale et de la guerre en date du 11 février 1939 portant désignation des établissements privés et des entreprises présentant un intérêt national ou public, chargés à ce titre d'assurer eux-mêmes leur protection contre les attaques aériennes.

²⁸ Localités non désignées dans le décret-loi du 12 novembre 1938 relatif à la défense passive.

²⁹ Circulaire du ministère de la défense nationale et de la guerre n° 286 DP/C en date du 17 janvier 1940 relative au financement de la défense passive par les établissements désignés.

³⁰ Service immobilier, service de voirie, service électromécanique et service des eaux.

3958 W 28 Réparation des dégâts éventuels aux canalisations : notes (s.d.).
s.d.
Concernent les communes de Givors, Grigny,
Lyon, Tarare et Villefranche-sur-Saône.

ORGANISATION ET IMPLANTATION DES SERVICES

Personnel

3958 W 29 Recensement : rapports, organigrammes, état des effectifs et liste des adresses des différents services de la défense passive, coordonnées professionnelles et personnelles du personnel, états nominatifs des chefs de service et du personnel de la direction et des différents services, états nominatifs des membres de commissions³¹, correspondance, notes³², note de service, état des effectifs du corps de sapeurs-pompiers (octobre 1943-février 1945).
1940-1945

3958 W 30 Affectation spéciale à la préfecture du Rhône du réserviste Paul François, demande de radiation de son poste de chef des services du personnel et des « établissements désignés » de la défense passive : correspondance, note de service (mai 1940).
1940

3958 W 31 Personnel titulaire et volontaire, nomination et demande de renseignements : circulaire³³, états nominatifs des personnes ayant souscrit un engagement comme volontaires, correspondance (avril 1943-juillet 1944), état du personnel de direction de la défense passive, dossiers individuels (janvier 1940-août 1944).
1940-1944

Concernent Edmond Beaucamps (agent habilité), le commandant Bouchet, Charles Buisson (inspecteur départemental), Antoine Cappelli, le général Chambon (délégué du Comité national de défense passive), Louis Chaumont (inspecteur régional Z2), Marcel Foex (directeur départemental), le général de brigade Jean-Baptiste Gyrard (directeur départemental), Monsieur Marois et le général Vanbremeersch.

3958 W 32 Surveillance et révocation de personnes suspectes³⁴ : correspondance, notes, notes des Renseignements généraux, circulaire, correspondance, notes (mai 1942-février 1943)
1942-1943

³¹ Commissions de spécialistes de la défense passive et commission départementale de la défense passive.
³² Dont l'organisation du rassemblement du personnel du train d'assistance SIPEG (Service Interministériel de Protection contre les Évènements de Guerre) (octobre-novembre 1943).

³³ Circulaire n° 2 250 du 6 novembre 1942 sur le remplacement des directeurs urbains de la défense passive.

³⁴ Menées communistes et personnel juif de la défense passive.

- 3958 W 33 Réclamation : correspondance, notes (août 1940-octobre 1941). Plaintes et réclamation pour une retenue sur salaire : notes, correspondance (octobre-novembre 1940).
1940-1941
- 3958 W 34, 132-136 Proposition et attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement³⁵.
1943-1950
- 34 Généralités : circulaires, arrêté préfectoral, états nominatifs récapitulatifs des personnes proposées et des victimes des bombardements, liste des victimes du bombardement inhumées au 21 juin 1944, rapports des chefs de secteur, diplôme, notes, correspondance (juillet 1943-avril 1947, mars 1950).
- 132-136 Classement par type de récompenses : état nominatif des proposés à un témoignage de satisfaction du préfet, fiches individuelles, extraits de casier judiciaire, bulletins et extraits d'actes de naissance, acte de notoriété, attestation de naturalisation, notes (décembre 1944-mars 1945).
- 132 Témoignage de satisfaction du ministre (décembre 1944-mars 1945).
Concerne les secteurs d'Oullins et les médecins de l'inspection de la Santé.
- 133 Témoignage de satisfaction du préfet (décembre 1944-mars 1945).
Concerne les secteurs de la Croix-Rousse, Etats-Unis, Jean Macé, Saint-Just, Vaise, Bron, Caluire, Givors, Oullins, Saint-Fons, Saint-Priest, Vénissieux, Villefranche, Villeurbanne Charpenne, les employés du service vicinal, de l'inspection de la Santé, les sauveteurs volontaires et les établissements Teste et Olida.
- 134 Lettre de félicitations (décembre 1944-mars 1945).
Concerne les secteurs de la Croix-Rousse, Etats-Unis, Jean Macé, Vaise, Bron, Givors, Vénissieux, Villefranche, les employés de la ville de Lyon, de la direction départementale de la Défense passive, de l'inspection de la Santé et les sauveteurs volontaires.
- 135 Mention honorable (décembre 1944-mars 1945).
Concerne les secteurs des Etats-Unis, Grange-Blanche, Jean Macé, Vaise, Bron et l'inspection de la Santé.

³⁵

Notamment lors des bombardements de 1944.

- 3958 W 35 Rémunération et remboursement des frais de déplacement : instruction ministérielle³⁶, circulaire³⁷ (octobre-décembre 1944).
1944
- 3958 W 36 Affaires diverses : décret³⁸, formulaire d'engagement³⁹, correspondance, notes⁴⁰ (mars 1942-mai 1945).
1942-1945
- 3958 W 37 Personnel des établissements désignés⁴¹ : dossiers individuels contenant acte d'engagement, certificat de visite médicale, demande d'engagement (août 1941-juillet 1942), correspondance, notes (janvier 1940-juillet 1942).
1940-1942
- Concerné Philippe Augoyat, Elysée Bellabouvier, Gabriel Broyer, Henri Chaffanyas, Albert Chagny, Marcel Désigaud, Joanny Humbert, Antoine Laforest, Joseph Pillard, Antoine Potier, Georges Radet, Marcel Ruffier.
- 3958 W 38 Liquidation des opérations de guerre et démobilisation des services de la défense passive, maintien et licenciement du personnel : circulaires, états prévisionnels des dépenses, correspondance, notes (avril-décembre 1945).
1945

Locaux

- 3958 W 39 Réquisition du Grand Garage Raspail à Oullins afin d'y installer un poste lourd d'incendie : accord amiable, correspondance (décembre 1939-janvier 1940).
1939-1940
- 3958 W 40 Locaux ou établissements libres ou utilisés par les Allemands comme cantonnement, recensement : listes, notes (juillet 1940).
1940
- 3958 W 137 Locaux des services départementaux et municipaux de la Défense passive, vente des immeubles⁴² par la ville de Lyon au département du Rhône : acte de vente (5 et 17 août 1940), convention de gestion (17 août 1940), avenant à la convention de gestion du 17 août 1940 (10 avril 1943).

³⁶ Instruction du ministère de l'Intérieur du 19 octobre 1944 précisant les modalités d'application de l'arrêté du 2 octobre 1944 relatif aux frais de déplacement alloués aux personnels de la défense passive.

³⁷ Circulaire n° SN.145-5/DP du 6 décembre 1944 relative à la rémunération du personnel de la défense passive.

³⁸ Décret n° 45-1013 du 22 mai 1945 fixant le régime de rémunération applicable aux employés auxiliaires de l'État (publié au *Journal officiel* du 23 mai 1945).

³⁹ « En exécution des prescriptions de l'article 11 de la loi du 11 juillet 1938 sur l'organisation générale de la nation pour le temps de guerre, et de l'article 9 du décret du 30 janvier 1939, sur l'organisation générale du service de défense passive contre les attaques aériennes ».

⁴⁰ Notes sur l'arrestation par les Allemands de Julien Perroud, inspecteur régional Z de la défense passive et Mathieu Quilici, chef du Service des secteurs (23 juin 1944).

⁴¹ Établissement P. Berthoud, à Belleville-sur-Saône.

⁴² Angle des rues d'Anvers, Chevreur et Bancel.

		1940-1943
3958 W 41	Cantonnement de l'état-major du 1 ^{er} bataillon de défense passive, changement de locaux : notes (décembre 1943-juillet 1944).	1943-1944
3958 W 42	Postes de commandement dans les groupes scolaires quai Fulchiron et quai Jaÿr : plans des sous-sols (s.d.).	s.d.

Services de secours et sanitaires

Service d'incendie

3958 W 43	Organisation du service d'incendie de l'agglomération lyonnaise pour le temps de guerre : rapport (1939).	1939
3958 W 44	Organisation des services d'incendie des communes de Givors, Tarare et Villefranche-sur-Saône : fiche de renseignements (décembre 1939).	1939
3958 W 45	Intervention en cas d'attaques aériennes : états des renforts des communes voisines, notes de service, notes (juillet 1942-janvier 1944).	1942-1944
3958 W 46	Recherche de casernement pour les sapeurs-pompier et locaux d'hébergement pour les réfugiés : liste, correspondance, notes (mars 1942-juillet 1943).	1942-1943

Service sanitaire

3958 W 47	Organisation et fonctionnement : rapport (novembre 1939), état de la répartition topographique (s.d.), note sur l'effectif (s.d.), plan d'organisation pour l'agglomération lyonnaise et le département (février 1944), plan de coordination des corps de sapeurs-pompier (décembre 1943), compte rendu du fonctionnement des services pendant les bombardements de mars à mai 1944 (mars-juin 1944), rapport sur le service de santé à Oullins pendant les opérations de la Libération (janvier 1945).	1939-1945
3958 W 48	Consignes de sécurité générale ⁴³ : compte rendu (s.d.) ; consignes de l'équipe de sauvetage et de désinfection : note (s.d.) ; protection des populations civiles, évaluation des travaux réalisés (décembre 1939).	1939

FINANCEMENT ET COMPTABILITÉ

⁴³

Pour les communes de Givors-Grigny, Tarare et Villefranche-sur-Saône.

3958 W 49	Programme d'équipement de la défense passive, demande de crédits complémentaires sur les exercices 1939 et 1940 : état (décembre 1939).	1939
3958 W 50	Financement de la défense passive par le département et les communes, établissement et vote de la taxe locale de sécurité ⁴⁴ : décret ⁴⁵ , état général prévisionnel des dépenses, état des dépenses, rapports, extraits de délibérations de conseils municipaux, extrait de délibération du conseil général (avril 1939-décembre 1942).	1939-1942
3958 W 51-52	Comptabilité.	1940-1944
	51 Fonctionnement des services, paiement : états de situation des crédits, états détaillés des paiements effectués (juillet 1940-décembre 1944).	1940-1944
	52 Exécution financière et allocation de crédits : circulaires ⁴⁶ (juillet 1942-mars 1944) ; fournitures de bureau, pénurie : compte rendu, note (novembre 1942, mai 1944) ; matériels de lutte contre l'incendie, règlement : notes (août-septembre 1943).	1942-1944
3958 W 53, 138-139	Liquidation des opérations de guerre et démobilisation des services de la défense passive.	1945-1949
	53 Matériel et ouvrages, inventaire, cession et conservation : rapport, circulaire, états des ouvrages à conserver, correspondance, notes (novembre 1945-avril 1946) ; service liquidateur, création : correspondance, notes, rapport, arrêté préfectoral (mars-octobre 1946) ; commission départementale, fonctionnement : convocations, extraits de procès-verbaux de séance, notes (novembre 1945-février 1947) ; commission d'évaluation des prix des approvisionnements et matériels de défense passive à aliéner ⁴⁷ , création et fonctionnement : convocations, arrêtés préfectoraux, procès-verbaux de réunion, états du matériels, listes des membres, correspondance, notes (juin 1945-septembre 1949).	
	138 Liquidation et évacuation des locaux occupés par le service de la circonscription Z de Lyon.- Immeuble, 84 rue d'Anvers : état du matériel en stock, notes, correspondance (septembre 1946-novembre 1948) ; immeuble 93 route de Vienne : ordre de réquisition, décret, rapport, plans, état du matériel en stock,	

⁴⁴ Imposition spéciale créée afin de couvrir le montant des dépenses liées à l'entretien et à la conservation, sous le contrôle de l'État, des installations et approvisionnements de matériels divers de défense passive réalisés par l'État dans le domaine départemental et communal et qui deviennent propriété respective des départements et des communes, aux termes du décret loi du 12 novembre 1938.

⁴⁵ Décret du 26 mai 1939 (publié au *Journal officiel* du 27 mai 1939).

⁴⁶ Circulaire n° 1830 du 1er juillet 1942 relative à l'exécution financière de la préparation de la défense passive sur le plan départemental ; circulaires n° 1396 du 20 novembre 1943 et n° 220 du 3 mars 1944 relatives aux allocations de crédits.

⁴⁷ Création par arrêté préfectoral, en date du 4 mars 1946.

convention amiable d'éviction⁴⁸, notes, correspondance (juillet 1941-décembre 1949).

- 139 Transfert du matériel dans de nouveaux locaux.- Fort Paillet, cession à l'autorité civile par l'autorité militaire : notes (août 1946-février 1947). Forts Chapoly et Champvillars, affectation provisoire : procès-verbal de remise à titre précaire et révocable, notes, correspondance (juin 1948-décembre 1951). Manège Berniquet de la caserne de la Part-Dieu, mise à disposition : circulaire, arrêté préfectoral, extrait d'un procès-verbal de la commission départementale, notes, correspondance (mars 1947-avril 1949).

ÉQUIPEMENTS

Abris

- 3958 W 54 Abris-refuges et tranchées, construction, entretien et ouverture des accès : notice provisoire⁴⁹ et avis technique⁵⁰, communiqué de presse, extraits de textes officiels, rapport, mémoire du Groupement des directeurs, directrices et chargés d'écoles publiques du Rhône, correspondance, notes (septembre 1939-novembre 1943), états des travaux réalisés, en cours de réalisation ou en projet⁵¹ (s.d.).
1939-1943
- 3958 W 55 Constructions neuves.- Réglementation : arrêté préfectoral⁵², arrêté ministériel⁵³, projet d'arrêté préfectoral, état des observations et corrections relatives au projet d'arrêté, rapport, procès-verbal de réunion de la commission de spécialistes, notice⁵⁴, correspondance, notes (octobre 1936-juillet 1944) ; établissement d'abris : instruction⁵⁵, formulaire de certificat de réception définitive, correspondance (avril 1941-avril 1946) ; signalisation des caves⁵⁶ : arrêté préfectoral, communiqué de presse, correspondance, notes (avril-juillet 1942).
1936-1946

⁴⁸ Expropriation pour l'agrandissement du cimetière de la Guillotière.

⁴⁹ Notice provisoire n° 974 DP/ST sur les procédés d'exécution d'abris de circonstance dans les agglomérations urbaines (septembre 1939).

⁵⁰ Avis technique n° 523/3 relatif aux abris de circonstance (octobre 1939).

⁵¹ Travaux du service départemental de la défense passive, de l'ingénieur en chef de la ville de Lyon et l'ingénieur en chef du service vicinal.

⁵² Arrêté du préfet du Rhône du 5 octobre 1936 relatif à la construction de bâtiments civils en application des mesures de défense passive.

⁵³ Arrêté n° 3810 DP/1 du ministère de la défense nationale et de la guerre du 26 juillet 1939 relatif au règlement-type des constructions neuves en ce qui concerne la défense passive.

⁵⁴ Notice n° 450 DP/ST relative aux principes d'urbanisme à observer pour l'établissement des plans d'aménagement et d'organisation des villes en vue de diminuer les dangers résultant des attaques aériennes (26 juin 1939).

⁵⁵ Instruction pour l'application dans le département du Rhône du règlement d'administration publique du 24 février 1939 sur les règles à adopter pour diminuer la vulnérabilité des édifices et assurer la protection de la population civile contre les bombardements aériens (1^{er} avril 1941).

⁵⁶ Arrêté préfectoral du 29 avril 1942 prescrivant la signalisation des parties de caves pouvant être rapidement démolies pour donner accès aux caves voisines.

- 3958 W 56 Remise en état des abris-refuges et intercommunications de sous-sols, réglementation et financement des travaux : circulaires⁵⁷, rapport, devis, plan, correspondance, notes (octobre 1941, juillet 1945-mai 1949).
1941-1949
- Concerne notamment les aménagements du Palais de la Foire à Lyon (octobre-novembre 1945), l'école professionnelle de la Martinière, section filles (octobre-novembre 1945), l'école Mongré à Villefranche-sur-Saône (novembre 1945), les groupes scolaires de Bron (novembre 1945-février 1946), l'abri de la « Roche Marcaire » à Givors (mars-juillet 1947), les groupes scolaires d'Oullins (mars 1947-mars 1948), l'abri du 6 place Carnot à Lyon (avril 1947-janvier 1948), les abris de la place Jean Macé à Lyon (décembre 1947-avril 1948), les caves de la rue Octavio Mey et de la rue de l'Angile à Lyon (décembre 1948-mai 1949) et l'abri avenue Jean Jaurès à Saint-Fons (mars-avril 1949).
- 3958 W 57 Remise en état des terrains réquisitionnés pour la construction de tranchées, requête : correspondance, note (août 1944).
1944
- 3958 W 58 Installations électriques des abris-refuges, cession : circulaire ministérielle⁵⁸, convention avec EDF, correspondance, notes (juillet 1945-novembre 1948).
1945-1948
- 3958 W 59 Plaintes et réclamations.- Remblaiement de tranchées : correspondance, notes (novembre-décembre 1940) ; vol d'objets : correspondance, note (février-mars 1941) ; construction : correspondance, note (septembre-octobre 1941) ; obturation des soupiroux : correspondance, notes (décembre 1941).
1940-1941
- 3958 W 140 Abris protégés, caves et galeries souterraines, recensement : états⁵⁹, notes (janvier 1949-janvier 1950).
1949-1950

Sirènes de l'agglomération lyonnaise

- 3958 W 60 Répartition : rapport, listes des emplacements, consignes de mise en route, plans de situation et de rayon d'action des sirènes, correspondance (mai 1933-février 1940).
1933-1940
- 3958 W 61 Diffusion de l'alerte pour l'ensemble du Rhône : schémas, annuaires téléphoniques, correspondance (septembre 1939-juin 1942).

⁵⁷ Circulaire SN/DP-IN n° 601 du ministère de l'Intérieur du 23 juillet 1945 relative à l'exécution et au financement des travaux de démolition des ouvrages publics de défense passive et circulaire ministérielle SN/DP-IN n° 728 du 22 septembre 1945 relative à la suppression des aménagements effectués dans les caves et sous-sols, en application du décret-loi du 12 novembre 1938 et remise en état des lieux.

⁵⁸ Circulaire SN/DP/3 n° 3133 du ministère de l'Intérieur du 10 août 1945 relative à la cession à titre onéreux d'installations électriques dans les caves-abris.

⁵⁹ Indication de l'emplacement ou adresse et du nombre de personnes pouvant être accueillies.

1939-1942

3958 W 62 Vérification des fusibles de protection : état des personnes chargées de cette vérification, correspondance (mai-juin 1940) ; entretien du réseau de télécommande : conventions, rapport, extrait de procès-verbaux, délibération, pièces comptables, correspondance, notes (mars 1940-janvier 1946).

1940-1946

3958 W 63 Utilisation, conservation et entretien : correspondance, notes (décembre 1947-décembre 1948).

1947-1948

Éclairage urbain

3958 W 64 Réglementation : arrêtés préfectoraux⁶⁰, circulaires ministérielles⁶¹, message téléphoné, correspondance, notes (février 1940-novembre 1942).

1940-1942

3958 W 65 Répression des infractions : rapports de police, procès-verbal de gendarmerie, état numérique des condamnations prononcées par le tribunal de simple police de Lyon pour non camouflage de lumières, états numériques des contraventions, note de service, correspondance, notes (novembre 1939-mai 1943, janvier-février 1944).

1939-1944

3958 W 66 Précautions à prendre par les piétons : circulaire ministérielle⁶², note pour la presse (décembre 1939-janvier 1940).

1939-1940

3958 W 67 Éclairage des terrains de sport : correspondance, notes (décembre 1940-février 1941).

1940-1941

Véhicules automobiles

3958 W 68 Circulation automobile durant les alertes, réglementation : arrêté préfectoral⁶³ (mai 1940) ; autorisations de libre circulation⁶⁴ : correspondance, notes (mai-juin 1940).

1940

⁶⁰ Arrêtés du préfet du Rhône du 23 septembre et du 26 octobre 1940 relatifs à l'éclairage privé et public et arrêté du 18 août 1942 relatif à la modification de la limite des zones d'éclairage avec le classement de l'arrondissement de Villefranche-sur-Saône en zones « 1 » et « A ».

⁶¹ Circulaire du ministère de la défense nationale et de la guerre n° 440 DP/4 en date du 15 février 1940 relative à l'extinction des lumières ; circulaire du ministère de la défense nationale et de la guerre n° 450 DP/4 en date du 16 février 1940 relative aux dispositifs pour éclairage agréés par la défense passive ; circulaire du secrétaire d'État à la guerre n° 320 DP/4 du 2 juillet 1941 relative à l'éclairage en temps de guerre.

⁶² Circulaire du ministère de la défense nationale et de la guerre n° 2850 DP/4 du 24 décembre 1939 relative aux précautions à prendre par les piétons.

⁶³ Arrêté du préfet du Rhône du 12 mai 1940 relatif à la conduite à tenir dans les communes destinataires du signal d'alerte.

⁶⁴ Autorisations demandées par le journal *Le Guignol*, le transport d'éloignement, la Compagnie Générale des Pompes Funèbres et un agent des Contributions Indirectes.

3958 W 69 Éclairage des véhicules, réglementation : circulaires ministérielles, annexes⁶⁵, correspondance, notes (août 1939-mai 1940).
1939-1940

BOMBARDEMENTS AÉRIENS

Réglementation et exercices d'alerte

3958 W 70 Alertes et bombardements aériens : circulaire ministérielle⁶⁶, dépêche ministérielle⁶⁷, compte rendu de réunion, message téléphoné, instructions de la Platzkommandantur (1940-1944).
1940-1944

3958 W 71-72 Exercices d'alerte.
1941-1944

71 Organisation : correspondance, notes (février 1941-juillet 1944).

72 Incidents : rapports, correspondance, notes (août 1942-août 1944).

Bombardements sur le département du Rhône

3958 W 74 Givors, Oullins et Caluire-et-Cuire (1^{er}, 18 et 19 juin 1940) : rapports, liste des blessés, correspondance (juin 1940).
1940

3958 W 75 Vénissieux (23 au 30 mars⁶⁸ 1944) : fiches de renseignements (but, durée, nombre de bombes, effets), rapports⁶⁹, états des dégâts industriels⁷⁰, états des immeubles sinistrés ou détruits, avis⁷¹ de la mairie de Vénissieux, états des bombes à retardement, compte rendu de visite⁷², liste des morts et des blessés, notes, carte, plans, photographies (mars-mai 1944).

⁶⁵ Annexe I. Prescriptions relatives à l'éclairage des véhicules autorisés à circuler dans les localités durant les alertes. Annexe II. Spécification pour la fourniture de lampes spéciales à ampoule jaune orange pour projecteurs d'automobiles.

⁶⁶ Circulaire n° 18 du ministère de l'Intérieur relative à l'attribution de récompenses honorifiques pour actes de courage et de dévouement à l'occasion de bombardements aériens (15 janvier 1944).

⁶⁷ Dépêche n° 186 DP/2 relative à la protection des récoltes contre les effets des engins incendiaires (26 mai 1941).

⁶⁸ Trois bombardements qui eurent lieu dans la nuit du 23 au 24 mars, puis dans la nuit du 25 au 26 mars et enfin dans la nuit du 29 au 30 mars.

⁶⁹ Également rapports d'alerte des chefs de secteurs autres que Vénissieux.

⁷⁰ Aciéries de Longwy, Société d'électro-chimie, d'électro-métallurgie et des aciéries électriques d'Ugine, SIGMA, Établissements Maréchal, Chimiotechnic, Atelier de chargement, établissement Chavaud - tannerie de la Borelle, SNCF.

⁷¹ Avis autorisant les habitants à réintégrer leur domicile dans les rues et portions de rues désignées (4 et 22 avril 1944).

⁷² Visite effectuée le 15 avril 1944 par Monsieur Pradinaud, ingénieur des Travaux Publics de l'État, Monsieur Bal, capitaine des sapeurs-pompiers et Monsieur Foex, directeur départemental de la défense passive, dans la zone interdite de Vénissieux.

		1944
3958 W 76	Bron (30 avril 1944) : rapports, états des immeubles sinistrés, note (avril 1944).	1944
3958 W 77	Vénissieux (2 mai 1944) : rapports, comptes rendus d'alerte ⁷³ , état des immeubles sinistrés, coupure de presse, listes des morts et des blessés, notes, cartes (mai 1944).	1944
3958 W 78	Vénissieux, Saint-Fons et Givors (25 mai 1944) : états des immeubles sinistrés, rapports, compte rendu d'alerte, listes des morts et des blessés, télégramme, plan calque (mai-juin 1944).	1944
3958 W 79	Lyon (26 mai 1944) : rapports ⁷⁴ , compte rendu ⁷⁵ , états des immeubles sinistrés, listes des morts et des blessés (par établissement hospitalier), listes des engins non éclatés, télégramme, notes ⁷⁶ , photographies ⁷⁷ (mai-juin 1944, mai 1950).	1944-1950
3958 W 80	Chasse-sur-Rhône, Communay, Givors, Grigny et Ternay (27 juillet 1944) : rapports, rapport de gendarmerie, listes des engins à retardement, état des immeubles sinistrés, listes des morts et des blessés, notes, coupure de presse, cartes (juillet-août 1944).	1944
3958 W 81	Lyon, Caluire-et-Cuire, Saint-Didier-au-Mont-d'Or, Givors et Chasse-sur-Rhône (6 août 1944) : rapports, listes des morts et des blessés, état des immeubles sinistrés, notes, cartes (août 1944).	1944
3958 W 82	Givors, Grigny et Chasse-sur-Rhône (12 août 1944) : rapports, calendrier d'éclatement des bombes à retardement, listes des morts et des blessés, notes, cartes (août 1944).	1944
3958 W 83	Bron et Saint-Priest (14 août 1944) : rapports, notes, carte (août 1944).	1944
3958 W 84	Givors (23 août 1944) : rapports, liste des blessés, exemplaire du <i>Grand Givors, Hebdomadaire des résistants de la région</i> (n°6 du 27 octobre 1944), carte (août-octobre 1944).	1944
3958 W 85	Ramassage des obus non éclatés : notes (mai-juin 1943).	1943

⁷³ Dont celui du 30 avril 1944, à Bron (4 mai 1944).

⁷⁴ Dont un rapport sur le bombardement de l'usine Progil à Vaise (16 juin 1944).

⁷⁵ Sur la résistance des abris-refuges (1^{er} juin 1944).

⁷⁶ Dont une note à la suite d'un courrier du ministère des Armées souhaitant connaître le nombre des victimes de chacun des bombardements effectués sur la ville de Lyon durant la guerre (mai 1950).

⁷⁷ Avenue Berthelot, rue Chevreul, place Jean Macé et secteur de Vaise (rue Laporte, place de Paris, église de l'Annonciation, la gare).

3958 W 86 Accident à la suite de la manipulation d'obus : correspondance, notes (avril-mai 1944).
1944

Bilans

3958 W 73 Bilan des bombardements sur Lyon et sa région au cours de l'année 1944 : états récapitulatifs des destructions immobilières et industrielles, état des lieux bombardés entre le 23 mars et le 23 août 1944, rapports, notes (juin-décembre 1944).
1944

3958 W 87 Rapport sur les effets des bombes explosives et incendiaires sur les immeubles d'habitation, rapport sur la résistance et le comportement des caves et caves abris lors du bombardement du 26 mai 1944 à Lyon, réponses au questionnaire sur les effets salutaires des mesures de défense passive⁷⁸, notes (juillet 1944-novembre 1945).
1944-1945

Reconstruction

3958 W 88 Ponts et Chaussées, réorganisation du service afin de faire face à la reconstruction de Lyon : note de service (décembre 1944).
1944

3958 W 89 Création et extension de commerce en zones de protection, recensement des quartiers et immeubles isolés sinistrés dans les 5^e et 7^e arrondissements : arrêté préfectoral, correspondance (mars 1946).
1946

Bombardements en France

3958 W 90 Bombardements en France : bulletins de renseignements n° 11 et 12 du ministère de l'Intérieur (juillet-août 1943) ; bombardement de Paris, réaction de la population : correspondance⁷⁹ (mars-mai 1942).
1942-1943

3958 W 91 Activité aérienne en Rhône-Alpes et dans les régions limitrophes, surveillance : rapports quotidiens d'activité nocturne, rapports de police (octobre 1942-juillet 1943).
1942-1943

AFFAIRES PARTICULIÈRES

⁷⁸ En exécution de la circulaire ministérielle n° 4310 DP/3 du 25 octobre 1945.

⁷⁹ Lettres de protestation contre les bombardements anglais sur Paris et offres d'hébergement d'enfants orphelins à la suite des bombardements parisiens.

- 3958 W 92 Dénonciations, réclamations et propositions de particuliers⁸⁰ : correspondance, notes, presse (mars 1935, septembre 1939-juillet 1941, mars 1943).
1935-1943
- 3958 W 141 Inondations, organisation des mesures de prévention et de prévision en cas de sinistre : rapport, plan de protection, extrait du registre des arrêtés du maire, coupure de presse, notes (juillet 1945-novembre 1950) ; comité régional du Lyonnais de la fédération nationale de sauvetage, demande de subvention : correspondance (mars 1950).
1945-1950

DOCUMENTATION

Généralités

- 3958 W 93 Préfecture du Rhône, cabinet du préfet, 2^e bureau : *Rapport général sur la défense passive dans le département du Rhône*, Lyon, Imprimeries réunies, 92 pages (1936).
1936
- 3958 W 94 Ministère de la Défense nationale et de la Guerre, *Instruction du 31 mai 1939 relative à l'organisation administrative de la défense passive*, Paris, Imprimerie des journaux officiels, 19 pages (1939) (3 exemplaires).
1939
- 3958 W 95 Ministère de la Défense nationale et de la Guerre, direction de la défense passive, 2^e bureau, *Sommaires de conférences sur la défense passive*, 7 circulaires à remettre aux maîtres de l'enseignement (1939) (2 exemplaires).
1939
- 3958 W 96 Ministère de la Défense nationale et de la Guerre, direction de la défense passive, 2^e bureau, *Sommaires de conférence sur la défense passive, enseignement secondaire*, 8 circulaires (septembre 1939).
1939

Instructions pratiques et notices

- 3958 W 97 Présidence du Conseil, Conseil supérieur de la défense passive, secrétariat général, *Règlement pour l'application de l'instruction provisoire du 13 janvier 1925 sur la mobilisation industrielle*⁸¹, Paris, Imprimerie nationale, 115 pages (août 1928).
1928
- 3958 W 98 Ministère de la Défense nationale et de la Guerre, direction de la défense passive, *Notice technique sommaire concernant les masques délivrés à la*

⁸⁰ Dont une proposition d'aide de la part de l'ingénieur chimiste R. Michelet, docteur es sciences, pour la mise en place d'un plan d'organisation concernant la protection et le sauvetage des populations civiles contre les périls de la guerre aéro-chimique.

⁸¹ Présence d'un rectificatif, dont les deux premières pages sont manquantes (s.d.)

- population civile*, Paris, Imprimerie nationale, 8 pages (novembre 1938) (3 exemplaires). 1938
- 3958 W 99 Ministère de la Défense nationale et de la Guerre, direction de la défense passive, *Notice provisoire relative à la mise à l'abri de la population maintenues dans les localités classées de 1^{ère} urgence*, Paris, Imprimerie nationale, 22 pages + 12 planches (décembre 1938) (3 exemplaires). 1938
- 3958 W 100 Ministère de la Défense nationale et de la Guerre, direction de la défense passive, *Instruction provisoire sur la lutte contre les incendies provoqués par les bombardements aériens*, Paris, Imprimerie nationale, 24 pages (1939) (3 exemplaires). 1939
- 3958 W 101 Ministère de la Défense nationale et de la Guerre, direction de la défense passive, *Notice du 31 mars 1938 concernant l'organisation et le fonctionnement des services sanitaires en matière de défense passive*, Paris, Imprimerie nationale, 241 pages (1939). 1939
- 3958 W 102 Ministère de la Défense nationale et de la Guerre, direction de la défense passive, *Aide-mémoire pour la préparation de la défense passive dans les établissements désignés pour assurer eux-mêmes leur protection contre les attaques aériennes*, Paris, Imprimerie nationale, 29 pages (1939). 1939
- 3958 W 103 Ministère de la Défense nationale et de la Guerre, délégation permanente des études de camouflage, *Notice provisoire relative au camouflage de nuit des installations industrielles*, 41 pages + annexe⁸² (février 1939). 1939
- 3958 W 104 Ministère de la Défense nationale et de la Guerre, direction de la défense passive, *Instruction pratique sur la défense passive contre les attaques aériennes*, 68 pages (juin 1939) (7 exemplaires). 1939
- 3958 W 105 Ministère de la Défense nationale et de la Guerre, direction de la défense passive, *Notice sur les mesures à appliquer en cas de surprise par les gaz*, Paris, Imprimerie nationale, 6 pages (janvier 1939). 1939
- 3958 W 106 Ministère de la Défense nationale et de la Guerre, direction de la défense passive, *Instruction pratique sur la défense passive, annexe II, guet civil local, extinction des lumières, alerte*, Paris, Imprimerie nationale, 17 pages (septembre 1939) (3 exemplaires). 1939
- 3958 W 107 Ministère de la Défense nationale et de la Guerre, direction de la défense passive, *Instruction pratique sur la défense passive, annexe I, le commandement et les services de la défense passive*, Paris, Imprimerie nationale, 24 pages (janvier 1940) (5 exemplaires). 1940
- 3958 W 108 Ministère de la Défense nationale et de la Guerre, direction de la défense passive, *Modificatif à l'annexe II de septembre 1939 (guet civil local*,

⁸² L'annexe comprend des photos, des croquis et des échantillons des couleurs préconisées (2 exemplaires).

- extinction des lumières, alerte) à l'instruction pratique sur la défense passive*, Paris, Imprimerie nationale, 16 pages (janvier 1940). 1940
- 3958 W 109 Ministère de la Défense nationale et de la Guerre, direction de la défense passive, *Instruction pratique sur la défense passive, annexe III, les gaz de combat, protection individuelle contre les gaz de combat*, Paris, Imprimerie nationale, 46 pages (mars 1940) (4 exemplaires). 1940
- 3958 W 110 Information du public : tracts⁸³, brochures⁸⁴, notes (1938-1939, mai 1942). 1938-1942
- 3958 W 111 Secrétariat d'État à la Guerre, direction de la défense passive, section technique, *Notice sur l'utilisation des matériaux de remplacement en raison des difficultés d'approvisionnement en fer et ciment* n° 2400 DP/ST (juillet 1941). 1941
- 3958 W 112 *Identification des bombes étrangères*⁸⁵, Imprimerie Chaix, 19 pages (1944). 1944

ÉTAT DE GUERRE

Administrations

- 3958 W 113 Repli des ministères, préfectures, services publics et entreprises : circulaire⁸⁶, listes, télégrammes, presse, correspondance, notes (septembre 1939-décembre 1940). 1939-1940

Soldats mobilisés et prisonniers de guerre

- 3958 W 114 Personnels mobilisés, rémunération : note de service⁸⁷ du préfet du Rhône (7 octobre 1939). 1939
- 3958 W 115 Réquisition collective, demande de réintégration dans les foyers⁸⁸ et de transfert de travail aux membres des familles de mobilisés : extrait de délibération du conseil municipal de Lyon, vœu du conseil municipal de La Mulatière, correspondance, notes (septembre-novembre 1939) ; « hommes

⁸³ Conseils au public, camouflage, bombardement, port du masque à gaz.

⁸⁴ *Ce que le public doit savoir en matière de défense passive*, publiée par la Préfecture de police, 31 pages (1938) ; *Notice sur le rôle et les attributions des chefs d'îlot*, publiée par le Ministère de la défense nationale et de la guerre (8 pages, 2 exemplaires).

⁸⁵ Circulaire adressée aux cadres de la défense passive.

⁸⁶ Circulaire n° 91 du ministère de l'Intérieur du 30 mai 1940 relative au repliement des municipalités et des différents services publics des régions évacuées.

⁸⁷ Note établie à la suite des délibérations du conseil général en date du 25 septembre 1939 relatives à la rémunération des employés mobilisés, à la suspension de l'avancement de grade, classe ou échelon et à la rémunération des agents recrutés pendant la période des hostilités, des services préfectoraux et départementaux et des établissements départementaux.

⁸⁸ Pour les hommes des classes 1909 à 1918 et les pères de familles nombreuses (4 enfants et plus).

	vieilles classes » affectés dans les usines : extrait de procès-verbal de conseil municipal, correspondance, notes (septembre-novembre 1939).	1939
3958 W 116	Colis militaires gratuits de Noël, acheminement : note de service ⁸⁹ , correspondance (octobre-décembre 1939).	1939
3958 W 117	Affectation, demande de changement de compagnie ⁹⁰ : correspondance (novembre 1939).	1939
3958 W 118	Moral des soldats permissionnaires : rapport (6 février 1940).	1940
3958 W 119	Soirées de bienfaisance au profit des soldats mobilisés et des prisonniers de guerre, organisation : autorisation préfectorale ⁹¹ , cartes d'invitation, coupure de presse, correspondance, notes (avril 1940-juin 1943).	1940-1943

Adoption des communes sinistrées

3958 W 120	Organisation et suivi : circulaires ⁹² , rapports trimestriels, statistiques des destructions immobilières dans le département du Rhône ⁹³ , états récapitulatifs ⁹⁴ , extraits du registre des délibérations de conseils municipaux, listes de communes sinistrées non encore adoptées programme, correspondance, notes (janvier 1942-juin 1944).	1942-1944
3958 W 121	Parrainage ⁹⁵ : questionnaires, états, extraits du registre des délibérations de conseils municipaux, correspondance, notes (février-décembre 1942).	1942

Ont répondu aux questionnaires les communes suivantes : Arrondissement de Lyon.- Canton de l'Arbresle : L'Arbresle, Bessenay, Bully, Chevinay, Eveux, Fleurieux-sur-l'Arbresle, Lentilly, Trèves ; canton de Givors : Givors, Saint-Jean-de-Touslas ; canton de Limonest : Chasselay, Lissieu, Saint-Didier-au-Mont-d'Or ; canton de Neuville-sur-Saône : Albigny-sur-Saône, Cailloux-sur-Fontaine, Couzon-au-Mont-d'Or, Fleurieu-sur-Saône, Fontaines-Saint-Martin, Quincieux, Saint-Germain-au-Mont-d'Or ; canton de Saint-Genis-Laval : Chaponost, Oullins, Pierre-Bénite, Saint-Genis-Laval ; canton de Saint-Laurent-de-Chamousset : Chambost-Longessaigne, Montromand ; canton de Saint-Symphorien-sur-Coise : La Chapelle-sur-Coise,

⁸⁹ Note de service n° 74 du général commandant la 14e région militaire en date du 7 décembre 1939 relative au transport gratuit des colis destinés aux soldats.

⁹⁰ Soldat Henri Marlin de la 13^e Compagnie de Pionniers.

⁹¹ En vertu de l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 7 juillet 1940.

⁹² Circulaires n° 20 du 26 janvier 1942, n° 48 CAB/1 du 3 février 1942, n° 202 du 16 octobre 1942, n° 72 du 15 février 1943 et n° 142 du 19 mai 1943.

⁹³ Combats et bombardements aériens entre le 10 mai et le 20 juin 1940.

⁹⁴ État A : collectivités du Rhône ayant adopté une commune sinistrée ; état B : collectivités gravement sinistrées du Rhône avec le nombre des immeubles détruits et celui de la population présente par rapport à la population normale ; état C : collectivités ayant exprimé le désir d'adopter une filleule (février 1942).

⁹⁵ Notamment adoption par la Ville de Lyon de la Ville de Brest et de villages malgaches (février-décembre 1942), par Villefranche-sur-Saône de la commune de Chablis (mai-octobre 1942) et par Caluire-et-Cuire de la ville de Toul (février-décembre 1942).

3958 W 128 Matériels et carburants, commande et approvisionnement : circulaire ministérielle, liste de livraisons en nature, documentation publicitaire⁹⁹, correspondance¹⁰⁰, notes (septembre 1939-mai 1944). 1939-1944

Main-d'œuvre

3958 W 129 Personnels des établissements militaires et usines d'armement, encouragement de la main-d'œuvre à l'effort de guerre : lettres au personnel¹⁰¹, correspondance (décembre 1939-février 1940). 1939-1940

3958 W 130 Licenciements et recrutements, réclamation : pétitions, correspondance¹⁰², notes (octobre 1939-octobre 1941). 1939-1941

Entreprises et administrations concernées : imprimerie Arnaud (octobre-novembre 1939), Atelier de construction de Lyon (septembre 1940-octobre 1941), Atelier de fabrication de Saint-Priest (août-décembre 1940), service vicinal du département du Rhône (mars-avril 1941), Grand Bazar de Lyon (septembre-octobre 1940), agence Havas (juin-juillet 1940), hôpital de la Croix-Rousse (juillet-août 1940), hôpital Edouard Herriot (juillet-août 1940), hôpital de Villeurbanne (novembre 1940), hôpital départemental du Vinatier (août-septembre 1940), hospices des Charpennes (février-mars 1941), hospice Saint-Alban (mars-mai 1941), Inspection du Travail (septembre 1940), Intendance militaire de Tarare (mai-juin 1941), mairie de Lyon (août 1940-mai 1941), Magasin central automobile (février-mai 1941), Magasins généraux d'habillement (décembre 1940-avril 1941), établissements Ogier (octobre-novembre 1940), compagnie des Omnibus et Tramways de Lyon (août-septembre 1940), établissements Paris-Rhône (décembre 1940), PTT (novembre-décembre 1940), préfecture du Rhône (février-mars 1941), manufacture de fils et câbles Charles Roesch (octobre 1940), société d'électro-chimie, d'électro-métallurgie et des aciéries électriques d'Ugine (octobre-novembre 1940), Tréfileries du Havre (novembre-décembre 1940), Union industrielle (octobre-novembre 1940), établissements Vermorel (août-septembre 1940), mairie de Villeurbanne (octobre-novembre 1940), société Warner Bros First National Incorporated (juillet-août 1940), Westminster Foreign Bank (septembre-novembre 1940).

Fabrications de guerre

⁹⁹ Entreprise Cusin à Lyon, fabricant de « châssis porte-brancards ».

¹⁰⁰ Dont un courrier du consulat de la République de Colombie aux différents consuls à Lyon, à propos de la dotation en masques à gaz de leur service par la préfecture du Rhône (4 septembre 1939).

¹⁰¹ Personnels de l'Atelier de chargement de Moulins et des établissements militaires dépendant du ministère de l'Armement.

¹⁰² Dont deux lettres anonymes de dénonciation (octobre-novembre 1939).

3958 W 131

Appel à la collaboration des petits industriels et des artisans : circulaire¹⁰³,
liste, correspondance, notes (novembre-décembre 1939). 1939

¹⁰³

Circulaire du ministère de l'Armement du 21 novembre 1939.

ANNEXES

TABLEAU DE RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES NOMS DE LIEUX FIGURANT DANS L'INDEX

FRANCE

<p>Madagascar Rhône-Alpes</p>	
<i>Allier</i>	
Lapalisse	
<i>Bouches-du-Rhône</i>	
Marseille	
<i>Finistère</i>	
Brest	
<i>Isère</i>	
Isère (département) Vienne	
<i>Loire</i>	
Saint-Etienne	
<i>Meurthe-et-Moselle</i>	
Toul	
<i>Rhône</i>	
Albigny-sur-Saône Amplepuis Arbresle (L') Arnas Belleville-sur-Saône Bessenay Breuil (Le)	<p>Brignais Bron Bully Cailloux-sur-Fontaine Caluire-et-Cuire Cercié Chambost-Longessaigne Champagne-au-Mont-d'Or Chapelle-sur-Coise (La) Chaponost Charbonnières-les-Bains Charentay Chasselay Chasse-sur-Rhône Chazay-d'Azergues Chevinay Claveisolles Communay Corcelles Couzon-au-Mont-d'Or Cublize Denicé Dracé Duerne Emeringes Eveux Fleurieu-sur-Saône Fleurieux-sur-l'Arbresle Fontaine-Saint-Martin Francheville Givors Gleizé Grandris Grigny Juliéas Lentilly Lissieu Lucenay Lyon Marcy-l'Etoile</p>

Marnand
Messimy
Meys
Moiré
Montromand
Mulatière (La)
Neuville-sur-Saône
Oingt
Olmes (Les)
Oullins
Ouroux
Pierre-Bénite
Pouilly-le-Monial
Poule-les-Echarmeaux
Quincieux
Rivolet
Rhône (département)
Saint-Appolinaire
Saint-Bonnet-le-Troncy
Saint-Christophe
Saint-Didier-au-Mont-d'Or
Sainte-Paule
Saint-Etienne-des-Oullières
Saint-Fons
Saint-Genis-Laval
Saint-Germain-au-Mont-d'Or
Saint-Igny-de-Vers
Saint-Jean-d'Ardières

Saint-Jean-des-Vignes
Saint-Jean-de-Touslas
Saint-Loup
Saint-Marcel-l'Eclairé
Saint-Priest
Saint-Rambert-l'Île Barbe
Sauvages (Les)
Taponas
Tarare
Ternand
Ternay
Thel
Trèves
Vaise
Vénissieux
Vernay
Villefranche-sur-Saône
Villeurbanne

Seine

Paris

Yonne

Chablis

ÉTRANGER

Colombie

TABLEAU MÉTHODIQUE DES MOTS-MATIÈRES

GUERRE 1939-1945

Abri	Lumière
Alerte	Masque à gaz
Bombardement	Permission
Bombe	Prisonnier de guerre
Camouflage	Ravitaillement
Cantonnement	Réfugié
Cave	Réquisition
Colis	Soldat
Démobilisation	Service interministériel de protection contre les évènements de guerre (SIPEG)
Eclairage	Sirène
Engin incendiaire	Tranchée
Evacuation	
Gaz	
Juif	

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Structure administrative

Collectivité locale	Ministère de l'Armement
Comité d'assistance et d'évacuation	Platzkommandantur
Commission départementale consultative de défense passive	Ponts et Chaussées
Commission des spécialistes	Service incendie
Contributions indirectes	Service sanitaire
Inspection du travail	Service vicinal du Rhône
Intendance militaire	Services techniques de la ville de Lyon

Fonction publique

Personnel
Préfecture

ECONOMIE

Artisan	Industrie
Carburant	Matériel
Ciment	Matières premières
Commerce	Palais de la foire
Consommateur	Pénurie
Fer	Récolte

EDUCATION

Etablissement d'enseignement

EQUIPEMENT, TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

Canalisation
Circulation
Construction
Electricité
Reconstruction

Soupirail
Téléphone
Transport
Véhicule

automobile

FINANCES ET FISCALITÉ

Taxe locale de sécurité

JUSTICE

Contravention

LOISIRS

Terrain de sport

OPINION ET VIE PUBLIQUE

Communiste
Distinction honorifique

POLICE

Dénonciation
Vol

PROTECTION CIVILE

Brancard

Déblaiement

Désinfection
Exercice
Incendie

Pompe à incendie
Sapeur-pompier

SOCIÉTÉ

Enfant
Hébergement
Hôpital
Hospice
Licenciement
Main-d'œuvre

Noël
Oeuvre de bienfaisance
Orphelin
Recrutement
Rémunération

INDEX

Les noms de lieux sont en minuscule italique, les noms de personnes en petites capitales, les noms de matières en romain. Les références renvoient aux cotes des articles. L'abréviation n. suivie d'un chiffre renvoie à une note en bas de page du corps de l'instrument de recherche. Les entreprises et administrations, dont le nom courant est un sigle, sont indiquées sous leur forme développée (exemple : Omnibus et tramways de Lyon pour OTL).

- A -

abri
14, 54-59, n.72, 87

Aciéries de Longwy
n.67

Albigny-sur-Saône
25, 121

alerte
61, 68, 70-72, 77, 106, 108

Amplepuis (canton)
121

Amplepuis (commune)
121

Anse (canton)
121

Arbresle (L') (canton)
121

Arbresle (L') (commune)
25, 121

Arnas
121

Arnaud (imprimerie)
130

artisan
131

atelier
- de chargement : n.67

- de chargement de Moulins :
n.98
- de construction de Lyon :
130
- de fabrication de Saint-
Priest : 130

AUGOYAT (Philippe)
37

- B -

BAL (capitaine)
n.69

BEAUCAMPS (Edmond)
31

Beaujeu (canton)
121

BELLABOUVIER (Elysée)
37

Belleville-sur-Saône (canton)
121

Belleville-sur-Saône (commune)
25

- établissements P. Berthoud :
n.41

Berthoud (établissements)
n.41

Bessenay
121

Bois-d'Oingt (Le) (canton)
121

Bois-d'Oingt (Le) (commune)
25

bombardement
10, 100, n.80
- Bron : 76, n.70, 83
- Caluire-et-Cuire : 74, 81
- Chasse-sur-Rhône : 80-82
- Communay : 80
- France: 90
- Givors : 74, 78, 80-82, 84
- Grigny : 80, 82
- Lyon : 73, 79, n.73, 81
- Oullins : 74
- Paris : 90
- Saint-Didier-au-Mont-d'Or :
81
- Saint-Fons : 78
- Saint-Priest : 83
- Ternay : 80
- Vénissieux : 75, 77, 78

bombe
75, 79-80, 82, 85-87, 112

BOUCHET (commandant)
31

Bourg-de-Thizy
25

brancard
n.96

Brest
n.92

Breuil (Le)
121

Brignais
- école professionnelle de
Sacuny : 122

Bron
12, 121
- bombardement : 76, n.70, 83
- groupes scolaires : 56
- hôpital psychiatrique
départemental du Vinatier :
130

BROYER (Gabriel)
37

BUISSON (Charles)
31

Bully
121

- C -

Cailloux-sur-Fontaine
121

Caluire-et-Cuire
12, n.92
- bombardement : 74, 81

camouflage
65, 103, n.80

canalisation
28

cantonnement
40-41

CAPPELLI (Antoine)
31

carburant
128

cave
55-56

Cercié
121

Chablis
n.92

CHAFFANYAS (Henri)
37

CHAGNY (Albert)
37

CHAMBON (général)
31

<i>Chambost-Longessaigne</i>	colis
121	116
<i>Champagne-au-Mont-d'Or</i>	collectivité locale
125	- commune : 24, n.43, 44-45, n.50, 50, n.91, 120-121, 124
<i>Chapelle-sur-Coise (La)</i>	- département : n.25, n.43, n.53
121	
<i>Chaponost</i>	<i>Collonges-au-Mont-d'Or</i>
121	25
<i>Charbonnières-les-Bains</i>	<i>Colombie</i>
121	n.97
<i>Charentay</i>	comité d'assistance et d'évacuation
121	16
Charpennes	commission départementale consultative de défense passive
- hospices (des) : 130	8
<i>Chasselay</i>	commission des spécialistes
121	6
<i>Chasse-sur-Rhône</i>	<i>Communay</i>
17	- bombardement : 80
- bombardement : 80-82	
CHAUMONT (Louis)	communiste
31	n.34
Chavaud – tannerie de la Borelle (établissements)	Compagnie générale des pompes funèbres
n.67	n.61
<i>Chazay-d'Azergues</i>	consommateur
121	123
<i>Chevinay</i>	construction
121	n.50-51, 54-55, 57, 59
ciment	contravention
111	65
Chimiotechnic (établissements)	Contributions indirectes
n.67	n.61
circulation	<i>Corcelles</i>
68	121
<i>Civrieux-d'Azergues</i>	<i>Cours</i>
25	25
<i>Claveisolles</i>	<i>Couzon-au-Mont-d'Or</i>
121	121

Croix-Rousse (hôpital de la)
130

Cublize
25, 121

Cusin (entreprise)
n.96

- D -

déblaiement
26

démobilisation
38

Denicé
121
dénonciation
92, n.99

désinfection
48

DÉSIGAUD (Marcel)
37

distinction honorifique
34, n.35, n.63

Dracé
121

DUBOT
n.22

Duerne
121

- E -

éclairage
n.62, 64-67, 69
- infraction : 65
- piéton : 66
- terrain de sport : 67

Ecully
25

Edouard-Herriot (hôpital)
130

électricité
58

Electricité de France (EDF)
58

Emeringes
121

enfant
122

engin incendiaire
n.64

établissement d'enseignement
42, 56, 122

évacuation
16

Eveux
121

exercice
71-72

- F -

fer
111

Fleurieu-sur-Saône
25, 121

Fleurieux-sur-l'Arbresle
121

FOEX (Marcel)
31, n.69

Fontaines-Saint-Martin
121

Francheville
121

FRANÇOIS (Paul)
30

Fulchiron (quai)
42

- G -

Garage Raspail
39
- incendie : 47

gaz
105, 109

Givors (canton)
121

Givors (commune)
17, 19, 28, 44, 48, 121
- bombardement : 74, 78, 80-
82, 84
- Roche Marcaire (abri de la) :
56

Gleizé
25, 121

Grand Bazar de Lyon
130

« Grand Givors, hebdomadaire des
résistants de la région »
84

Grandris
25, 121

Grigny
17, 19, 28, 48,
- bombardement : 80, 82

« Le Guignol »
n.61

GYRARD (Jean-Baptiste)
31

- H -

Havas (agence)
130

hébergement
n.76

hôpital
130

hospice
130

HUMBERT (Joanny)
37

- I -

incendie
43-46, 52, 100
- pompe à incendie : 39
- Raspail (grand garage) : 39

industrie
97, 103, 127, 131

Inspection du travail
130

Intendance militaire
130

Isère (département)
20

- J -

Jaÿr (quai)
42

juif
n.34

Juliéna
121

- L -

LAFORST (Antoine)
37

Lamure-sur-Azergues (canton)
121

Lapalisse
n.21

Lentilly
121

licenciement
38, 130

Limonest (canton)
121

Lissieu
121

Lucenay
121

lumière
106, 108

Lyon (arrondissement)
121

Lyon (commune)
7, 11, 12, 26-28, n.92
- Angile (rue de l') : 56
- Berthelot (avenue) : n.74
- bombardement : 73, 79, n.73,
81
- Carnot (place) : 56
- Chevreul (rue) : n.74
- commerce : 89
- commune : 130
- école professionnelle de La
Martinière, section filles : 56
- entreprise Cusin : n.96
- Grand bazar de Lyon : 130
- hôpital de la Croix-Rousse :
130
- hôpital Edouard Herriot : 130
- Jean-Macé (place) : 56, n.74
- Octavio-Mey (rue) : 56
- palais de la foire : 56
- reconstruction : 88
- services techniques : 26-27

- M -

Madagascar
n.92

Magasin central automobile
130

Magasins généraux d'habillement
130

main-d'œuvre
6, 129-130

Marcy-l'Etoile
121

Maréchal (établissements)
n.67

MARLIN (Henri)
n.87

Marnand
121

MAROIS
31

Marseille
20

Martinière (école professionnelle de
La)
56

masque à gaz
98, n.80, n.97

MASSIMI (Paul)
126

matériel
53, 128

matières premières
127

Messimy
121

Meys
121

MICHELET (R)
n.77

ministère de l'Armement
n.98, n.100

Moiré
121

Mongré (école)
56

Monsols (canton)
121

Montromand
121

Mulatière (La)
12

- N -

Neuville-sur-Saône (canton)
121

Neuville-sur-Saône (commune)
25

- O -

oeuvre de bienfaisance
119, 122

Ogier (établissements)
130

Oingt
121

Olmes (Les)
121

Omnibus et tramways de Lyon
(compagnie des) (OTL)
130

orphelin
n.76

Oullins
12, 121
- bombardement : 74
- groupes scolaires : 56
- incendie : 39
- Raspail (Grand Garage) : 39
- service de santé : 47

Ouroux
121

- P -

Palais de la foire
56

Paris
- bombardement : 90

Paris-Rhône (établissements)
130

pénurie
124

PERROUD (Julien)
n.40

personnel
n.12, 18, 29-38, n.32, n.34,
n.36-37, n.97

Pierre-Bénite
121

PILLARD (Joseph)
37

Platzkommandantur
70

Pomeys
25

Pontcharra-sur-Turdine
25

Ponts et Chaussées
88

Poste Téléphone et
Télécommunications (PTT)
130

POTIER (Antoine)
37

Pouilly-le-Monial
121

Poule-les-Echarmeaux
121

PRADINAUD
n.69

préfecture du Rhône
13-15, 130

Progil (usine)
n.71

- Q -

QUILICI (Mathieu)
n.40

Quincieux
121

- R -

RADET (Georges)
37

Raspail (grand garage)
39

ravitaillement
123-128

récolte
n.64

reconstruction
88

recrutement
130

réfugié
46

rémunération
35, n.37-38, n.84, 114

réquisition
123

Rhône-Alpes (région)
91

Rivolet
121

Roche Marcaire (La)
56

Rochetaillée
25

Roesch (manufacture de fils et câbles
Charles)
130

RUFFIER (Marcel)
37

- S -

Saint-Alban (hospice)
130

Saint-Appolinaire
121

Saint-Bonnet-le-Troncy
121

Saint-Christophe
121

Saint-Cyr-au-Mont-d'Or
25

Saint-Didier-au-Mont-d'Or
25, 121
- bombardement : 81

Sainte-Colombe-les-Vienne
25

Sainte-Foy-l'Argentière
25

Sainte-Paule
121

Saint-Etienne
20

Saint-Etienne-des-Oullières
25, 121

Saint-Fons
12, 121
- bombardement : 78
- Jean-Jaurès (avenue) : 56

Saint-Genis-Laval (canton)
121

Saint-Genis-Laval (commune)
25, 121

Saint-Germain-au-Mont-d'Or
n.25, 121

Saint-Igny-de-Vers
121

Saint-Jean-d'Ardières
121

Saint-Jean-des-Vignes
121

Saint-Jean-de-Tousslas
121

Saint-Laurent-de-Chamousset (canton)
121

Saint-Loup
121

Saint-Marcel-l'Eclairé
121

Saint-Pierre-la-Palud
25

Saint-Priest
131
- bombardement: 83

Saint-Rambert-l'Île Barbe
12, 25

Saint-Symphorien-sur-Coise (canton)
121

Saint-Symphorien-sur-Coise
(commune)
25

sapeur-pompier
46-47

Sauvages (Les)
121

service incendie
43-46

Service interministériel de protection
contre les événements de guerre
(SIPEG)
n.32

service sanitaire
47-48, 101

Service vicinal du Rhône
130

SIGMA
n.67

sirène
60-63
- fusible : 62
- télécommande : 62

Société Nationale des Chemins de Fer
(SNCF)
n.67

soldat
- colis : 116
- Noël : 116
- permission : 118
- prisonnier de guerre : 119
- oeuvre de bienfaisance : 119

soupirail
59

- T -

Taponas
121

Tarare (canton)
121

Tarare (commune)
18, 28, 44, 48
- Intendance militaire : 130

Tassin-la-Demi-Lune
25

téléphone
9, 13, 15, 61

Ternand
121

Ternay
- bombardement : 80

Thel
121

Thizy (canton)
121

Thizy (commune)
25

Toul
n.92

tranchée
54, 57, 59

transport
124

Tréfileries du Havre
130

Trèves
121

- U -

Ugine (société d'électro-chimie,
d'électro-metallurgie et des aciéries
électriques d')
n.67

Union industrielle
130

- V -

Vaise
- Annonciation (église de L') :
n.74
- bombardement : n.71
- gare : n.74
- Laporte (rue) : n.74
- Paris (place de) : n.74
- usine Progil : n.71

VANBREMEERSCH (général)
31

Vaugneray (canton)
121

véhicule automobile
68-69
- alerte : 68
- circulation : 68
- éclairage : 69

Vénissieux
12, 75, 77, 78
- bombardement : 75, 77, 78
- atelier de chargement : n.67
- zone interdite : n.69

VERMOREL (établissements)
130

Vernaison
25

Vernay
121

Vienne
17

Villefranche-sur-Saône
(arrondissement)
n.57, 121

Villefranche-sur-Saône (canton)
121

Villefranche-sur-Saône (commune)
n.21, 17, 28, 44, 48, 121, n.92
- école Mongré : 56

Villeurbanne (canton)
121

Villeurbanne (commune)
12
- commune : 130
- hôpital : 130
- hospice des Charpennes :
130

Vinatier (hôpital psychiatrique
départemental)
130

vol
59

- W -

Warner Bros First National
Incorporated
130

Westminster Foreign Bank
130

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	p. 1
Historique et attributions	p. 1
Classement	p. 6
Intérêt du fonds	p. 6
Communicabilité	p. 6
Bibliographie	p. 8
Sources complémentaires	p. 9
Répertoire numérique	p. 19
Défense passive	p. 22
Etat de guerre	p. 36
Annexes	p. 40
Tableau des noms de lieux	p. 41
Tableau méthodique des mots-matières	p. 43
Index	p. 46